

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



RAPPORT ANNUEL 2014

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES

Monbijoustrasse 45
3003 Berne – Suisse
T. +41 58 463 11 11
F. +41 58 453 11 00
info@cdf.admin.ch

 twitter @EFK_CDF_SFAO

WWW.CDF.ADMIN.CH



«UNE NOUVELLE PAGE DE L'HISTOIRE DU CDF A ÉTÉ ÉCRITE»

Cinq rapports d'audit en tout et pour tout. Voilà ce que le Contrôle fédéral des finances (CDF) avait publié en 2004. Dix ans après, nous en sommes à 43 rapports. Et l'accès à plus de la moitié d'entre eux a été obtenu via la Loi sur la transparence, un instrument de plus en plus utilisé par la presse. Cette évolution est juste, mais elle n'est pas sans conséquences.

Pour l'administration fédérale d'abord. A chaque nouveau rapport que nous publions, les mêmes commentaires fusent: rien ne fonctionne à Berne! La lecture de nos rapports montre pourtant que tout ne va pas si mal. Mais qui prend le temps de les lire? Dans un premier temps, la publication de ces documents peut donc effectivement entraîner une perte de confiance du public dans l'administration fédérale. Nous le disons ici très clairement: cette défiance n'est pas justifiée. La plupart des offices fédéraux corrigent leurs erreurs et s'améliorent. La Centrale de compensation AVS, sise à Genève, ou l'Office fédéral des migrations par exemple. Ces deux offices ont pris des mesures radicales pour corriger leurs faiblesses. Il faut aussi le relever. Et donner à l'administration fédérale le droit à l'erreur!

Cette nouvelle transparence n'est pas non plus facile à vivre pour les collaborateurs du CDF. Ils sont confrontés aux résistances des audités qui, bien sûr, n'apprécient guère cette

publicité. Qui travaillerait volontiers sous le regard permanent du public? C'est indéniablement un nouveau facteur de stress pour nous, mais c'est aussi un défi. Nous voulons produire des rapports clairs et concis, capables de présenter de manière simple des problèmes complexes. Le tout dans les délais prévus. Ce processus d'apprentissage n'est pas achevé, il est passionnant et marquera aussi l'histoire de notre institution.

Cette histoire captivante montre l'influence étonnante des différentes crises sur le CDF. Sans revenir à sa genèse, la création du premier «Bureau de contrôle» en 1877, on peut retenir que notre loi actuelle date de 1967. Elle résulte de la célèbre affaire des avions de chasse Mirage III. Son fameux article 15, qui prévoit que le CDF doit communiquer immédiatement au Conseil fédéral et à la Délégation des finances du Parlement les faits graves qu'il constate, est une suite directe d'une autre affaire, celle de l'armée secrète P26. Et la grande indépendance dont jouit le CDF depuis 1999 est liée aux vœux d'une autre commission d'enquête parlementaire, celle qui s'est penchée sur la Caisse fédérale de pensions.

»»



En décembre passé, le groupe parlementaire qui a étudié la débâcle du projet INSIEME a écrit un nouveau chapitre de cette histoire¹.

Que tirerons-nous de ce rapport?

D'abord, c'est un rappel à l'ordre. Notre loi contient des instruments importants et nous devons les utiliser, mieux et plus souvent. Ainsi, le CDF doit communiquer immédiatement au Conseil fédéral et à la Délégation des finances les faits graves qu'il constate. De même, quand un office conteste une recommandation essentielle du CDF, le cas doit être transmis au Conseil fédéral et c'est à ce dernier qu'il appartient de trancher. Enfin, comme nous le faisons dans le présent rapport annuel, le CDF doit présenter un état des recommandations importantes qui n'ont pas été mises en œuvre dans les délais prévus². Un état de la situation porté à la connaissance du Conseil fédéral. Fait réjouissant: le rapport parlementaire sur INSIEME salue l'action de la nouvelle direction du CDF qui fait depuis 2014 un usage nettement plus intensif de ces différents instruments.

Dès 2015, le CDF donnera également une plus grande visibilité aux travaux des inspectorats des finances des offices fédéraux. Aujourd'hui, fait assez peu connu, ces services d'audit interne occupent dans l'administration centrale environ 80 collaborateurs. En 2014, certains rapports émanant des auditeurs internes du Département de la Défense et de l'Office fédéral de l'agriculture ont par exemple été publiés en application de la loi sur la transparence. Le CDF s'appuie sur les révisions effectuées par ces services mais sans y faire formellement référence. Dorénavant, notre rapport annuel relèvera leurs principaux constats et recommandations.

A l'avenir, nos relations avec les plus hautes institutions de notre Etat fédéral doivent se renforcer. Selon la loi, le CDF assiste l'Assemblée fédérale

et le Conseil fédéral. Avec le temps, cette collaboration s'est surtout cristallisée sur la Délégation parlementaire des finances, avec laquelle le CDF collabore parfaitement et dans un climat de confiance mutuelle. Comme le préconise le rapport INSIEME, nous nous réjouissons d'intensifier notre collaboration aussi bien avec le Conseil fédéral qu'avec les Commissions parlementaires de gestion.

Un dernier rappel avant de vous laisser entamer la lecture de notre rapport annuel.

Ses chapitres révèlent des faiblesses et des points critiques. Nous l'avons dit: c'est dans la nature des choses. Comme toute grande organisation – qu'elle soit publique ou privée –, l'administration fédérale n'est pas infaillible. Elle doit comprendre ses erreurs, apprendre et s'améliorer. Le CDF sait qu'il peut jouer un rôle essentiel dans ce processus d'apprentissage. Et c'est dans cet esprit que spontanément il publiera plus d'une cinquantaine de rapports d'audit en 2015.

Michel Huissoud, directeur

UN GRAND MERCI À TOUS
CEUX ET CELLES QUI,
AU SEIN DU CDF
ET À L'EXTÉRIEUR,
RENDENT POSSIBLE
L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS!

¹ Ce rapport a été publié sur le site du Parlement <http://www.parlament.ch/f/organe-mitglieder/kommissionen/aufsichtskommissionen/finanzkommissionen/Documents/bericht-insieme-fk-gpk-2014-11-21-f.pdf>

² Ces recommandations se trouvent dans la deuxième partie de ce rapport annuel en page 57.

Cette année, le CDF a laissé carte blanche au dessinateur **Mix & Remix** pour illustrer son rapport annuel.

TABLE DES MATIÈRES

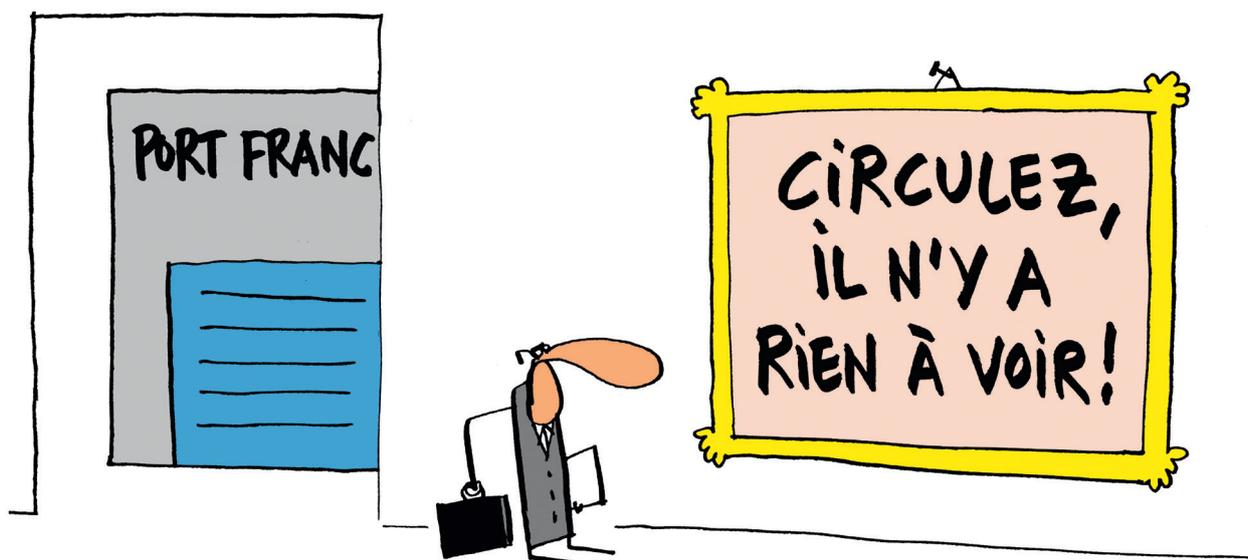
| | |
|--|-----------|
| PARTIE 1: RÉSULTATS PRINCIPAUX | 9 |
| 1. IMPÔTS: PERCEPTION DE LA TVA, INFORMATIQUE FISCALE ET PORTS FRANCS | 11 |
| A. IRRÉGULARITÉS DANS LA PERCEPTION DE LA TVA? NON | 11 |
| B. L'APRÈS-INSIEME À L'AFIC | 12 |
| C. ZONES DOUANIÈRES D'EXCEPTION: RENFORCER LES CONTRÔLES | 13 |
| 2. ÉCONOMIE: PROMOTION ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE | 17 |
| A. PROMOTION ÉCONOMIQUE ET ALLÈGEMENTS FISCAUX DES ENTREPRISES | 17 |
| B. PROMOTION DE LA PLAGE TOURISTIQUE SUISSE | 19 |
| C. PROMOTION DE L'AGRICULTURE ET DES VENTES DE PRODUITS AGRICOLES | 20 |
| 3. FORMATION ET RECHERCHE: ÉCOLES POLYTECHNIQUES ET INNOVATION | 23 |
| A. REMOUS AUTOUR DE LA COMMISSION POUR LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION | 23 |
| B. L'ESSOR IMMOBILIER DES ÉCOLES POLYTECHNIQUES N'EST PAS SANS RISQUES | 24 |
| C. REVENUS ET ACTIVITÉS ACCESSOIRES DES PROFESSEURS: TOUT RESTE À FAIRE | 25 |
| 4. SANTÉ ET PRÉVOYANCE SOCIALE: CODAGE TARIFAIRE ET RENTES | 27 |
| A. AU CHEVET DU CODAGE DES TRAITEMENTS HOSPITALIERS | 27 |
| B. LA CENTRALE DE COMPENSATION DANS LA TEMPÊTE | 28 |
| C. UN PROJET INFORMATIQUE AU MILIEU DU GUÉ | 29 |
| 5. ROUTES NATIONALES: USINE À GAZ INFORMATIQUE ET ACHATS HORS CADRE | 31 |
| A. UN PROJET INFORMATIQUE VICTIME DU FÉDÉRALISME | 31 |
| B. LES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ SONT SOUMIS À DES RÈGLES STRICTES | 32 |
| C. DEUX RECOMMANDATIONS DU CDF DEMEURENT EN SUSPENS À L'OFROU | 32 |
| 6. ÉNERGIE: FAIRE FINANCER LA SORTIE DU NUCLÉAIRE PAR LES GÉNÉRATIONS FUTURES ? | 35 |
| A. L'APRÈS-ATOME ET LES RISQUES FINANCIERS POUR LA CONFÉDÉRATION | 35 |
| 7. ARMÉE: LA SORTIE DU BOURBIER INFORMATIQUE POUR BIENTÔT ? | 37 |
| A. DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES POUR L'INFORMATIQUE MILITAIRE | 37 |
| 8. JUSTICE ET POLICE: UN PROJET INFORMATIQUE RELANÇÉ | 39 |
| A. DES GRANDES OREILLES QUI ENTENDRONT BIENTÔT | 39 |
| 9. CULTURE: SURVEILLANCE LACUNAIRE | 41 |
| A. LE DÉPÔT FILMIQUE DE PENTHAZ: QUELS ACHATS POUR QUELLE STRATÉGIE ? | 41 |
| 10. PROJETS INFORMATIQUES: GESTION DE CONTENUS EN QUESTION | 43 |
| A. UN MANQUE DE SYNERGIE DOMMAGEABLE | 43 |
| B. D'IMPORTANTES RECOMMANDATIONS ENCORE EN ATTENTE | 44 |



| | |
|--|----|
| PARTIE 2: MOYENS ET CHIFFRES | 47 |
| 1. LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE: OBJECTIFS, RESSOURCES ET CHAMPS D'AUDIT | 49 |
| A. OBJECTIFS | 49 |
| B. DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES À UNE SURVEILLANCE ÉLARGIE | 50 |
| C. ASSURANCE-QUALITÉ ET RESSOURCES | 50 |
| D. PRINCIPAUX CHAMPS D'AUDIT | 51 |
| 2. ORGANIGRAMME DU CDF | 54 |
| 3. LE CDF: CHIFFRES ET FAITS | 55 |
| A. COMPTE ET RESSOURCES HUMAINES | 55 |
| B. DEMANDES D'ACCÈS AUX INFORMATIONS (LOI SUR LA TRANSPARENCE) | 55 |
| C. LANCEURS D'ALERTE | 56 |
| D. ANNONCES AU CONSEIL FÉDÉRAL ET RECOMMANDATIONS EN SUSPENS | 57 |
| ANNEXES | 59 |
| APERÇU DES AUDITS RÉALISÉS (NUMÉRO DE MANDATS) | 61 |
| ABRÉVIATIONS UTILISÉES | 66 |

PARTIE 1

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE EN 2014



MIX & REMIX

L'audit d'évaluation du CDF
sur les contrôles dans les ports francs
et les entrepôts douaniers ouverts
vu par Mix & Remix.



1. IMPÔTS: PERCEPTION DE LA TVA, INFORMATIQUE FISCALE ET PORTS FRANCS

Depuis plus de trois ans, l'Administration fédérale des contributions (AFC) fait régulièrement l'objet d'articles de presse. En cause notamment, l'abandon du projet informatique INSIEME dont la dernière pièce au dossier a été versée par un groupe de travail parlementaire le 21 novembre 2014¹. Un groupe de travail qui recommande, entre autres, au CDF d'intervenir davantage et plus systématiquement auprès du Conseil fédéral et des instances parlementaires lorsqu'il constate des problèmes graves.

Le 24 février 2015, le CDF a livré sa prise de position sur ces recommandations. Il les accepte. Pratiquement, le CDF a déjà mis en œuvre l'essentiel de ces propositions avec l'arrivée de sa nouvelle Direction début 2014. Dans sa surveillance de l'AFC par exemple, le CDF a informé directement le Conseil fédéral en date du 6 octobre déjà sur les résultats de deux audits menés auprès de la Division principale de la TVA.² Ces résultats ont été rendus publics fin décembre.

A. IRRÉGULARITÉS DANS LA PERCEPTION DE LA TVA? NON

A la fin du printemps, l'AFC a été touchée par une nouvelle affaire. Des soupçons de graves irrégularités planaient sur sa Division principale de la TVA. Le CDF a reçu plusieurs dénonciations. Les médias ont largement relayé les résultats d'un sondage de l'Association du personnel de la Confédération (APC). On y faisait état de dysfonctionnements au sein de la Division Contrôle externe de la TVA. Une enquête a été immédiatement ouverte en parallèle à un autre audit déjà mené par le CDF sur le Système de contrôle interne (SCI) de cette Division³.

Bonne nouvelle: contrairement aux reproches exprimés par l'APC, la perception de la TVA est réalisée correctement par l'AFC. Le CDF a vérifié tous les cas dénoncés et n'a pas constaté d'inégalités de traitement entre assujettis.

Des contrôles internes en progrès

Autre élément positif, après des audits critiques en 2010 et 2012, le CDF se félicite des progrès notoires réalisés dans le Système de contrôle interne (SCI) de la Division principale de la TVA. Sa mise en place est sur la bonne voie. Exemple, les contrôles externes sont sélectionnés et attribués en fonction des risques et ce, de manière pertinente. Les contrôles sont désormais dûment enregistrés et documentés.

Des bémols subsistent. La gestion des risques mériterait d'être appliquée à toutes les unités de la Division principale de la TVA, comme dans le cas de la lutte contre la fraude. Le CDF a aussi repéré des décisions complexes qui devraient être signées par deux personnes. Ou encore, l'accès à des données sensibles devrait être aussi examiné périodiquement. Pour la Direction de l'AFC, plusieurs recommandations du CDF sur son SCI se réaliseront avec la mise en place du programme FISCAL-IT, successeur d'INSIEME (lire ci-dessous).

¹ On trouve ce rapport sur le site Internet du Parlement. <http://www.parlament.ch/fi/organe-mitglieder/kommissionen/aufsichtskommissionen/finanzkommissionen/Documents/bericht-insieme-fk-gpk-2014-11-21-f.pdf>

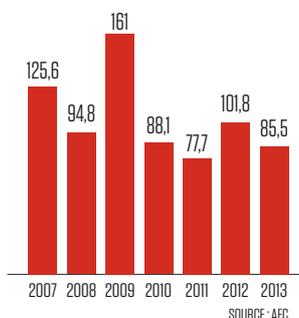
² Selon l'article 15 alinéa 3 de la LCF, le CDF doit informer le chef du Département fédéral concerné et le chef du Département fédéral des finances en cas «d'anomalies ou de manquements ayant une portée fondamentale ou une importance financière particulière». Si les faits concernent le Département fédéral des finances, le Président ou, cas échéant, le vice-Président de la Confédération sont avertis.

³ Les rapports d'audit PA 14297 et PA 14555 se trouvent sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch/>

1. IMPÔTS

Recettes nettes TVA

Division contrôle externe
En mio de CHF



Des inspecteurs de la TVA sous pression

Durant les enquêtes du CDF, d'importants problèmes de collaboration ont été constatés au sein de la Division Contrôle externe. Une division qui compte près de 190 collaborateurs dont environ 170 experts fiscaux qui mènent des contrôles sur le terrain auprès de 360'000 entreprises assujetties à la TVA. Après une trop grande passivité de ses prédécesseurs, le nouveau Directeur de l'AFC a réagi et a pris les mesures nécessaires pour ramener le calme dans cette division.

Aujourd'hui, le CDF s'inquiète de la charge accrue des tâches administratives et statistiques sur les inspecteurs de la Division Contrôle externe. Surtout avec l'entrée en vigueur de la réforme TVA en 2010. Malgré les fluctuations, les recettes de cette division ont clairement baissé (voir graphique ci-contre). Il y a donc lieu de se demander si le cadre légal mis en place avec la révision de la TVA en 2010 est vraiment praticable. Aurait-il un effet négatif sur l'efficacité de cette Division? Le CDF souhaite répondre à ces interrogations et a prévu une évaluation des effets de cette réforme dans son Programme annuel 2015⁴.

B. L'APRÈS-INSIEME À L'AFC

Après l'abandon du projet INSIEME en septembre 2012, l'AFC a lancé son nouveau programme FISCAL-IT. Il vise à remplacer ses applications informatiques obsolètes et moderniser ses processus de travail d'ici à 2019. Doté d'un crédit de 85,2 millions de francs, il implique étroitement l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). Sur demande du Conseil fédéral, FISCAL-IT a été audité par le CDF comme projet informatique clé de la Confédération.⁵ Ses résultats ont été publiés fin mai⁶.

Fin 2013, au moment de son audit, le CDF a constaté que la majorité des 29 projets inclus dans le programme FISCAL-IT affichaient des retards. Les explications reçues alors pour justifier cette situation – notamment des problèmes dans les achats ou l'application anticipée des exigences HERMES 5⁷ – ont partiellement convaincu le CDF. Des documents de base importants étaient encore incomplets, à l'instar du concept d'architecture informatique. Sur ce point, des divergences de vue sont apparues entre les experts de l'AFC et de l'OFIT. Malgré des délais serrés le CDF recommande de trouver rapidement un accord entre parties pour ne pas mettre en péril le projet.

L'allocation des fonds a aussi été l'objet de discussions houleuses, tant au niveau des projets qu'entre les dirigeants du programme. D'autant plus que lors des entretiens, le budget du programme se fondait sur des chiffres approximatifs. Le CDF a demandé une mise-à-jour de ces chiffres.

⁴ Le Programme annuel 2015 est disponible sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch/>

⁵ Le 16 avril 2013, le Conseil fédéral a défini quatre premiers projets clés informatiques. Outre le programme FISCAL IT, il s'agit du programme SNAP-EESSI (échanges électroniques dans le domaine des assurances sociales), du programme UCC (renouvellement du réseau téléphonique de la Confédération) et du programme SIAC (gestion des autorisations de circulation). Les audits des projets informatiques SNAP-EESSI et SIAC sont présentés dans les pages suivantes.

⁶ Le rapport d'audit PA 13506 est disponible sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch/>

⁷ HERMES est la méthode utilisée dans la gestion de projets, tant par la Confédération, cantons et communes que des entreprises privées, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Sa cinquième version a été lancée en avril 2013. Elle est propriété de l'administration fédérale.

Un contexte tendu pour FISCAL-IT

Malgré ces constats mitigés, le CDF reste conscient que lors de son passage, le contexte était tendu. L'image négative laissée par le projet INSIEME pénalise le nouveau projet. La surcharge de travail fait peser un risque important sur tout le programme. En effet, plusieurs personnes engagées sur FISCAL-IT restent impliquées dans l'analyse de l'abandon du projet INSIEME. La pression extérieure est considérable sur la direction du programme. Dans son rapport, le CDF insiste sur un dernier point: l'organisation, le pilotage et la surveillance du projet FISCAL-IT sont sains.

Fin 2014, une équipe du CDF a entamé un nouvel audit, cette fois-ci de suivi. Ses résultats seront connus début 2015.

C. ZONES DOUANIÈRES D'EXCEPTION: RENFORCER LES CONTRÔLES

Le CDF sait également empoigner des thèmes parfois plus originaux. Les experts du CDF se sont penchés sur les zones douanières d'exception, un champ encore largement méconnu et inexploré par les autorités fédérales.

Ces zones douanières d'exception sont en plein essor et pèsent aujourd'hui plus de 100 milliards de francs suisses. En jargon fédéral, on parle de «Dépôts francs sous douane» (ou DFD) et d'«Entrepôts douaniers ouverts» (ou EDO). Les premiers, plus communément désignés sous le terme de ports francs, ont une histoire quasi-centenaire. Les seconds sont de création récente. En 2013, une dizaine de ports francs et 245 EDO cohabitaient. Tous sont placés sous la surveillance de l'Administration fédérale des douanes (AFD).

Durant un an, l'efficacité de cette surveillance a été l'objet d'une évaluation du CDF⁸. Car une zone d'exception douanière signifie, entre autres, que la Confédération ne prélève pas d'impôts sur les biens entreposés. L'enjeu est colossal. Rien que pour les EDO, le montant des taxes et des droits suspendus frôle le milliard de francs, selon les estimations publiées par le CDF. Jusqu'ici, ce chiffre n'avait jamais été récolté par les autorités.

Alors que dire de la surveillance des zones douanières? Aux yeux du CDF, le système de contrôle actuel est lacunaire et n'est pas à même de garantir une limitation des activités illégales. Autant quand il s'agit d'octroyer ou de renouveler une autorisation d'exercer à un port franc ou à un EDO, que lors de contrôles menés sur le terrain par les douanes suisses. Il est ainsi révélateur que le CDF n'ait pas obtenu de l'AFD des données précises sur les contrôles effectués et leurs résultats. Pour le CDF, une explication existe: les bureaux de douane ont une marge de manœuvre trop importante par rapport à la Direction générale de l'AFD et des pratiques de contrôles très différentes.

»

⁸ Le rapport d'audit PA 12490 est disponible sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch/>



Stockage de longue durée de métaux précieux et d'œuvres d'art

Le CDF a aussi soulevé le cas épineux d'entreprises actives dans le stockage d'œuvres d'art ou de métaux précieux. Certaines contreviennent à l'esprit de la loi. Une zone douanière suppose un nombre crédible de mouvements d'entrées et de sorties. Or, dans certains cas, on note un entreposage de longue durée – parfois, plus de dix ans – de marchandises de haute valeur pour des raisons d'optimisation fiscale. En interne, l'AFD a conscience du problème.

Pour le CDF, ces lacunes demandent à être corrigées. Le Conseil fédéral doit notamment clarifier le rôle de ces dépôts «sans mouvements» pour éviter à la Suisse un risque de réputation. Dans cet esprit, une stratégie nationale sur ces zones douanières d'exception devrait aussi être écrite. Enfin, la question reste ouverte de savoir si les effets de la Loi sur les douanes, entrée en vigueur en mai 2007, justifie l'absence de révision de la Loi sur le blanchiment d'argent dans le domaine des marchandises de haute valeur ajoutée.

COUP DE PROJECTEUR

LE COMPTE D'ÉTAT: RÉSERVE SUR LE SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'examen du compte d'Etat est l'une des tâches traditionnelles du CDF. Le compte d'Etat est établi conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Le bouclage des comptes 2013 a vu l'application du nouveau concept d'audit du CDF établi un an auparavant. Un rapport d'audit a été publié en juin 2014*. Sur la base des résultats de ses travaux, le CDF a confirmé que le compte d'Etat de l'année 2013 était conforme aux prescriptions légales et aux dispositions de l'art. 126 de la Constitution fédérale concernant la gestion des finances (frein à l'endettement). En ce sens, il a recommandé aux Commissions des finances des deux Chambres fédérales de l'approuver.

Dans son travail sur le compte d'Etat, le CDF a relevé que différentes unités administratives de la Confédération n'ont toujours pas mis en œuvre un Système de contrôle interne (SCI) conforme aux directives de l'Administration fédérale des finances (AFF). A cet égard, il a formulé une réserve. Les faiblesses se trouvent notamment dans le domaine de la construction et l'entretien des infrastructures routières ainsi que dans la gestion des accès aux données SAP.

Le CDF n'a pas pour tâche de contrôler auprès des cantons la taxation et la perception de l'impôt fédéral direct (IFD). Fait notable, depuis le 1er janvier 2014 les Contrôles cantonaux des finances ont pour mission de mener des audits et de présenter leurs résultats à l'Administration fédérale des contributions (AFC) et au CDF.

En marge de ce travail, le CDF est intervenu auprès du Conseil fédéral en décembre 2014. Il s'agissait de rendre attentif aux coûts liés à la nouvelle comptabilisation de l'armement dans le bilan de la Confédération. Le CDF craint que l'impact de ce nouveau projet ne soit pas en relation avec les avantages espérés. La même réserve vaut pour le projet d'établir des comptes consolidés pour la Confédération.

* Le rapport d'audit PA 14098 se trouve sur le site Internet du CDF: <http://www.efk.admin.ch/>





MIX & REMIX

L'audit du CDF sur la surveillance des allégements fiscaux aux entreprises
vu par Mix & Remix.

2. ÉCONOMIE: PROMOTION ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE

A. PROMOTION ÉCONOMIQUE ET ALLÈGEMENTS FISCAUX DES ENTREPRISES

Dans le domaine de l'impôt fédéral direct (IFD), la Confédération renonce chaque année à une part de ses recettes fiscales pour créer et maintenir des postes de travail, mais aussi stimuler les investissements des entreprises étrangères en Suisse. Avec les cantons, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est responsable de ces décisions d'allègements à des fins de promotion économique.

Entre 2007 et 2011, selon les chiffres publiés par le SECO⁹, les sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal ont réalisé 102,4 milliards de francs de bénéfice. De son côté, la Confédération a renoncé à 7,3 milliards de francs d'impôts, soit plus d'un milliard de francs par an. Cette opération aurait permis de créer 8362 emplois et d'en maintenir 2406. La Suisse aurait ainsi attiré près de 4,3 milliards de francs d'investissement dans les régions retenues par le Conseil fédéral pour ce type d'allègements fiscaux.

Cinq ans d'enquête et de suivi

Le CDF a entamé un vaste examen de la surveillance des allègements fiscaux depuis 2010. Il s'agissait d'examiner les procédures de contrôles, tant au niveau fédéral qu'au niveau des cantons, sur les décisions d'allègements fiscaux et leur suivi («allègements de type arrêté Bonny»). Trois rapports d'audit ont été rédigés sur ces questions. Le dernier en date a été livré par le CDF début décembre¹⁰.

Dans ce travail, le CDF se réjouit. Douze des quatorze recommandations émises dans ses audits précédents ont été mises en œuvre par le SECO. Autre point positif, le SECO a amélioré son dispositif de décisions d'allègement et la surveillance de celles-ci. Ces décisions incluent des éléments importants comme, par exemple, les plans d'affaires des entreprises au bénéfice d'allègements. Le SECO a aussi introduit un concept de surveillance et de controlling de l'ensemble de son travail sur ces décisions fiscales.

Des contrôles cantonaux hétérogènes

La situation dans les cantons est en revanche moins satisfaisante. Lors de son audit, le CDF a visité plusieurs cantons (Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Glaris et Uri). La manière de surveiller les allègements et le respect des conditions d'octroi varie. Elle va d'un examen rapide et trop superficiel des données du rapport annuel d'une société jusqu'à de réels tests de plausibilité sur les données livrées par les sociétés. Problème, le SECO demeure peu informé sur la nature et l'ampleur de ces travaux. Le CDF lui recommande d'établir des standards minimaux, voire un guide des bonnes pratiques. Le SECO s'y est engagé.

Lorsqu'une société au bénéfice d'un allègement fiscal cesse ses activités prématurément avant la fin de la période d'allègement, Confédération et cantons peuvent activer une clause de révocation et réclamer les impôts non perçus. Le CDF s'étonne que les effets d'une telle révocation ne soient pas systématiquement prédéfinis dans les décisions d'allègements du SECO. Conséquence, il existe une marge d'interprétation à disposition des cantons dans le calcul du montant à rembourser en cas de non respect des conditions d'allègement. Un cadrage de la pratique serait ici le bienvenu.

⁹ La statistique annuelle allègements fiscaux se trouve sur le site Internet du Seco. <http://www.seco.admin.ch/themen/05116/05118/05298/index.html?lang=fr>

¹⁰ Le rapport d'audit PA 14225 se trouve sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch>



2. ÉCONOMIE

Des chiffres enfin transparents

Plusieurs griefs relevés par le CDF dans son travail seront discutés, assure le SECO, avec la révision de l'Ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale. Démarrée début 2015, la mise en consultation de cette ordonnance devra livrer ses résultats dans le courant de l'année.

La troisième Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est un autre lieu où les recommandations du CDF peuvent trouver écho. Le CDF insiste sur un renforcement de la qualité des contrôles au plan cantonal. Cette préoccupation est aussi le fruit de son travail sur l'examen des données servant au calcul de la péréquation entre Confédération et cantons. Un examen qui laisse apparaître, année par année, des erreurs – certes, corrigées grâce à l'intervention du CDF – à différents niveaux sur les données cantonales livrées à la Confédération¹¹. Une révision de la Loi fédérale sur l'harmonisation sur les impôts directs des cantons et des communes (LHID) est souhaitable pour renforcer la surveillance sur les pratiques cantonales. Une telle révision trouverait logiquement sa place dans le chantier actuel de la RIE III. C'est la proposition du CDF.

Une ancienne recommandation proche de la mise en oeuvre

En 2010, le CDF recommandait la transparence des chiffres relatifs aux allègements de l'IFD¹². Cette somme de plus d'un milliard de francs par an s'apparente à une subvention à la promotion économique. Elle doit apparaître de manière transparente dans les comptes de la Confédération. Dans un courrier du 13 janvier 2011, l'Administration fédérale des finances (AFF) affirmait que ces informations figureraient dorénavant dans le Compte d'Etat et le rapport du Conseil fédéral sur les subventions. Dans un échange avec le CDF qui est revenu à la charge début 2015, l'AFF a indiqué que ces informations figureront dans le Compte d'Etat 2014. Pour la première fois, celui-ci devrait mentionner clairement les montants d'allègements fiscaux octroyés aux personnes morales en application de l'arrêté Bonny et de la nouvelle politique régionale.

Pour le CDF, la future révision de l'Ordonnance sur l'octroi d'allègements fiscaux sera l'occasion de sceller ce principe de transparence. Pour le SECO, elle devrait aussi conduire à introduire le principe d'un plafond absolu des montants d'impôts pouvant faire l'objet d'un allègement fiscal. Le CDF adhère à cette idée.

COUP DE PROJECTEUR

DES AUDITS PAYANTS POUR LE CONTRIBUABLE

Le travail du CDF a des effets directs pour le citoyen-contribuable. Voici deux exemples concrets. Un cas épineux identifié il y a trois ans par les experts du CDF a été résolu en 2014*. Il s'agissait d'une société étrangère qui ne respectait pas toutes les conditions d'un allègement fiscal. Désormais, elle s'acquitte du remboursement de plus de 200 millions de francs d'impôt fédéral direct. A une autre échelle, un audit sur les procédures et l'organisation des achats dans le domaine de l'armée a permis de récupérer près de 380 000 francs**. Il s'agissait d'une erreur de commande sur des tissus pour des vêtements de protection contre le froid. Début 2014, deux tranches de remboursement ont été versées par le fournisseur.

* Le rapport d'audit PA 11406 se trouve sur le site Internet du CDF <http://www.efk.admin.ch/>

** Le rapport d'audit PA 13087 a été présenté à la Délégation des finances.

¹¹ Le dernier rapport en date, le PA 14208 a été publié sur le site Internet du CDF le 2 décembre 2014. <http://www.efk.admin.ch>

¹² Le rapport d'audit 10434 a été présenté à la Délégation des finances.



B. PROMOTION DE LA PLAGE TOURISTIQUE SUISSE

Autre forme de la promotion économique suisse, celle de l'image de notre pays comme place touristique. Suisse Tourisme a la charge de cette mission. La Confédération lui alloue une enveloppe budgétaire conséquente. Un montant de 222 millions de francs sur quatre ans lui a ainsi été octroyé dans le cadre d'une «Convention relative au contrôle politique, de reporting et de monitoring 2012 – 2015» (Convention 2012 – 2015) passée avec le SECO qui, en retour, assure la surveillance des activités de Suisse Tourisme.

Le CDF conclut que Suisse Tourisme fonctionne bien. Ses structures sont fonctionnelles et transparentes. Ses recettes montrent une hausse, notamment grâce à de nouveaux partenariats stratégiques. Et ses dépenses sont maîtrisées.

A plusieurs reprises en 2013 et en 2014, Suisse Tourisme a été l'objet d'articles de presse. On y évoquait des soupçons de conflits d'intérêts dans l'octroi de mandats. Dès 2012 déjà, trois lanceurs d'alerte («whistleblowers») avaient transmis des informations au CDF. Des informations qui ont été intégrées dans son travail d'audit de surveillance financière publié en décembre 2014¹³.

Les griefs dénoncés par ces lanceurs d'alerte ou dans les médias n'ont pas été confirmés par l'enquête du CDF.

Plus de trois ans de retard dans les procédures d'achats

Des améliorations doivent néanmoins être prises dans le domaine des achats et des mandats externes. Un domaine où, chaque année, Suisse Tourisme dépense près de 30 millions de francs. Le CDF relève que Suisse Tourisme a pris connaissance en septembre 2013 seulement qu'elle était soumise depuis le 1er août 2010 aux dispositions de l'Ordonnance sur les marchés publics.

De premiers correctifs ont été apportés, mais ce domaine sensible demande à être mieux surveillé. Il s'agit de créer un service des achats, d'inclure les achats informatiques dans les processus standards d'achats ou encore, de faire signer des déclarations d'impartialité aux collaborateurs et aux mandataires externes. Suisse Tourisme y souscrit, même si elle craint une hausse des charges administratives ce qui affectera ses moyens destinés à attirer de nouveaux touristes en Suisse.

Suisse Tourisme doit aussi s'interroger de manière critique sur sa relation avec la société STC Switzerland Travel AG (STC) dont elle est actionnaire¹⁴. Chaque année, STC reçoit un forfait de 2,18 millions de francs et une rémunération de maximum 420'000 francs pour ses prestations. Ce forfait octroyé annuellement ne repose sur aucun benchmark. Les mandats de prestation n'ont, eux, jamais été soumis à la concurrence. Pour le CDF, Suisse Tourisme doit mettre au concours les mandats attribués à STC. Ce sera le cas en 2016, selon Suisse Tourisme.

¹³ Le rapport d'audit PA 14240 a été présenté à la Délégation des finances.

¹⁴ Les CFF, hotelleriesuisse et cinq sociétés de transport ferroviaires privées sont les autres actionnaires de STC. Celle-ci fonctionne comme centre de contact pour la clientèle de Suisse Tourisme.

C. PROMOTION DE L'AGRICULTURE ET DES VENTES DE PRODUITS AGRICOLES

Au plan national, le Conseil fédéral et les Chambres fédérales ont renouvelé au monde paysan un soutien sans faille au printemps 2013. Entre 2014 et 2017, le programme de Politique agricole distribuera ainsi près de 13,83 milliards de francs – dont 11,26 milliards pour le seul système des paiements directs.

2014 a donc été pour le CDF l'occasion d'examiner deux aspects de la mise en œuvre de la Politique agricole (PA 14-17). Il s'est penché sur la surveillance des paiements directs à l'agriculture, mais aussi sur celle des aides à la promotion des ventes de produits agricoles¹⁵.

Améliorer la qualité du processus de surveillance

Les paiements directs sont au cœur de la PA 14-17. Par an, la Confédération distribue près de 3 milliards de francs d'argent public pour soutenir ses agriculteurs.

La haute surveillance de ces paiements est une tâche dévolue à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) avec l'aide incontournable des cantons. Par le passé, cette surveillance fédérale était contestée. Désormais, elle semble mieux acceptée et des mesures importantes ont été prises pour garantir son efficacité.

A l'avenir, le travail de surveillance au plan cantonal devrait être mieux pris en compte dans tout le processus. Dans certains cas, heureusement peu nombreux, les contrôleurs cantonaux restent trop proches du terrain. Un risque de perte d'indépendance existe. Seul moyen pour préserver celle-ci, la création d'un organe d'audit indépendant au niveau cantonal. Cette recommandation du CDF bute ici sur une question de ressources.

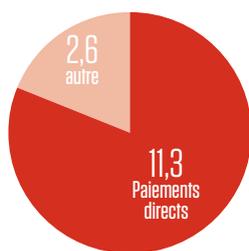
Mais il n'y a pas que cette question d'indépendance. Il y a aussi nécessité de standardiser les processus de travail entre l'OFAG et les cantons, la documentation et sa qualité, ou encore le suivi des recommandations faites au plan fédéral à destination des cantons. L'OFAG y souscrit largement.

L'impact des aides à la promotion reste un mystère

La Confédération aide aussi les paysans du pays dans la promotion et la vente de leurs produits agricoles en Suisse, comme à l'étranger. Environ 56 millions de francs leur ont été octroyés au travers d'une trentaine d'organisations de promotion et de marketing. Les produits les plus aidés à la vente et à la promotion sont le fromage, la viande, le lait, les fruits et la pomme de terre.

L'audit du CDF a permis de mettre en lumière deux points essentiels que l'OFAG a accepté d'étudier. Tout d'abord, quelle est l'efficacité de ces aides? Impossible de le dire. En effet, l'état actuel des analyses ne tient pas compte de l'impact sur le marché. Raison pour laquelle le CDF recommande de procéder à une telle analyse, si possible sur une durée de 4 ans. Ensuite, il y a nécessité de concentrer l'aide sur les gammes de produits où le taux de profit est le plus élevé pour l'agriculture suisse, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui.

Politique agricole 2014-2017
(en mia de CHF)

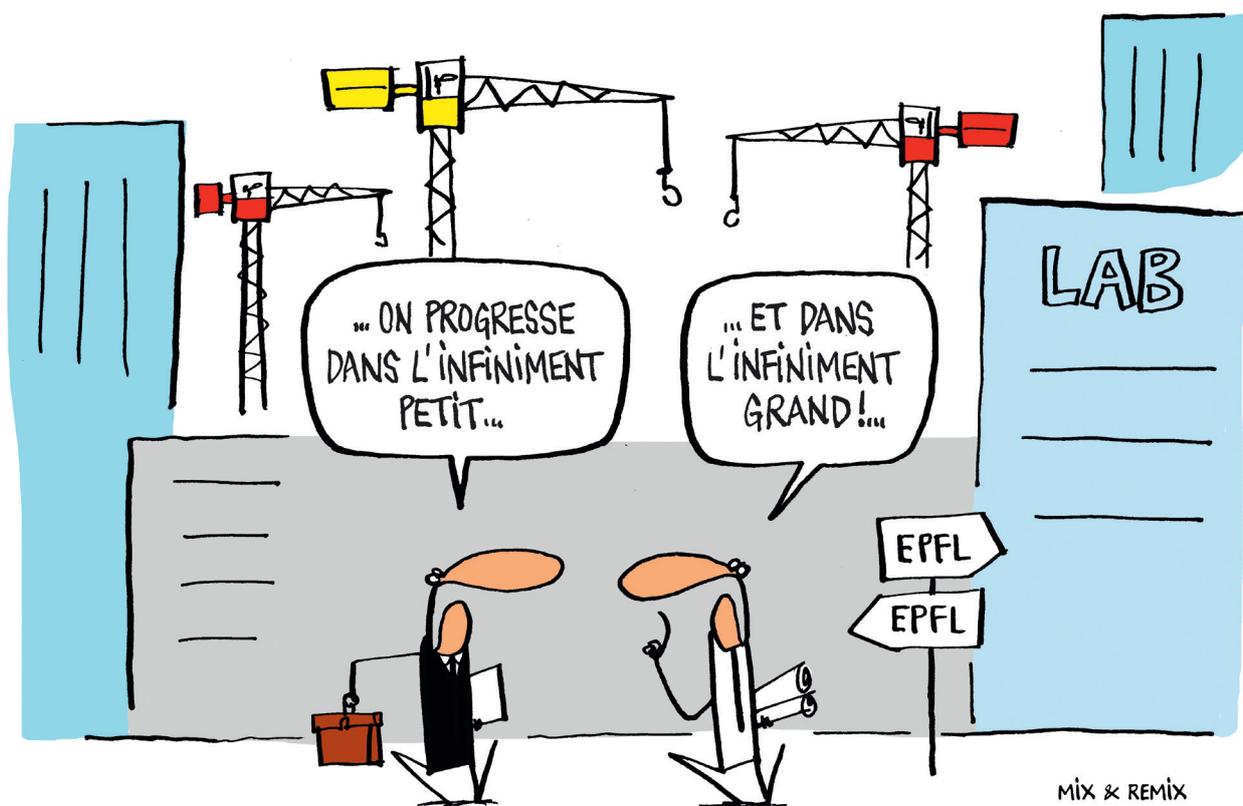


SOURCE: OFAG

¹⁵ Les rapports d'audit PA 14357 et PA 14251 n'ont pas fait l'objet d'une publication par le CDF.



PARTIE 1: RÉSULTATS PRINCIPAUX



L'audit du CDF sur les comptes de l'Ecole
polytechnique fédérale de Lausanne
vu par Mix & Remix.

3. FORMATION ET RECHERCHE: ÉCOLES POLYTECHNIQUES ET INNOVATION

A. REMOUS AUTOUR DE LA COMMISSION POUR LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

Un budget de 150 millions de francs en 2014. C'est le montant que la Confédération alloue à la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Cette dernière a comme mission de bâtir des ponts entre la recherche et le marché, et d'encourager la diffusion de l'innovation née dans les hautes écoles suisses. Depuis l'été 2014, des articles de presse ont dénoncé des conflits de personnes et d'intérêts dans des attributions de mandats. Le 19 novembre 2014, après le départ de la Directrice du Secrétariat de la CTI, le Conseil fédéral a décidé de transformer la CTI en un établissement de droit public¹⁶. Cette décision rejoint les recommandations du CDF. Une loi est désormais en préparation.

Bien avant les discussions publiques sur l'affaire, le CDF avait procédé fin 2013 à un premier travail d'audit auprès de la CTI. A cette occasion, des faiblesses récurrentes avaient été décelées dans la gouvernance de l'institution et des problèmes dans le secteur informatique. A cela sont venues s'ajouter des dénonciations anonymes et une demande du Secrétariat général du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de clarifier la situation dans le domaine «Start-up et entrepreneuriat» de la CTI. Un nouvel audit a ainsi démarré. Les résultats de ces deux audits sont désormais publics¹⁷.

La gouvernance de l'institution en cause

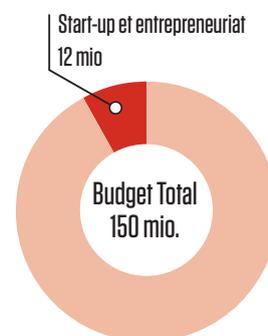
Dans un premier temps, le CDF s'est intéressé à l'organisation, aux processus et au système de contrôle interne de la Commission ainsi qu'à son projet CTIanalytics. Il est apparu que l'organisation de ce projet avait quelque chose d'incontrôlé et de chaotique, notamment avec le recours à quatre mandataires externes, l'absence de ressources et de compétences internes ainsi qu'une mauvaise gestion des risques.

Mais à l'époque, les experts du CDF ont aussi noté l'ambiguïté d'intérêts croisés entre membres de la Commission et de mandataires, de même qu'entre collaborateurs externes et internes du Secrétariat dans le domaine des achats et des mandats. Fort de cela, le CDF a démarré un second audit sur le domaine d'activité «Start-up et entrepreneuriat» dont le budget annuel se monte à 12 millions de francs. Il s'agissait d'examiner l'attribution des mandats et les relations d'affaires.

Deux cas concrets ont été examinés. Dans le premier cas, le CDF a conclu que l'indépendance économique de deux personnes et de leur société à l'égard de la CTI n'était plus assurée. Entre 2002 et 2014, ces personnes et leur entreprise de consulting ont touché près de 3 millions de francs pour leurs prestations d'accompagnement (coaching) dans le lancement de start-ups. Ces contrats ont été renouvelés annuellement et sans mise au concours par la Présidence de la CTI. Seule explication reçue par le CDF, les prestations fournies étaient a priori au-dessus de la moyenne.

Second cas, une personne a accumulé de multiples mandats, des contrats en partie achevés les uns aux autres. La CTI a perdu le contrôle sur ces mandats. Et le CDF n'a pas trouvé des renseignements sur l'emploi de ces ressources financières au Secrétariat de la CTI. C'est incompréhensible, en plus d'être une violation de la Loi fédérale sur les subventions (LSu).

L'argent de la CTI
 (en mio de CHF)



SOURCE: CTI

¹⁶ Lire le communiqué de presse sur le site Internet du DEFR. https://www.wbf.admin.ch/fr/documentation/informations-destinees-aux-medias/communiqués-de-presse/?tx_rsspicker_pi_list%5Boid%5D=55317&tx_rsspicker_pi_list%5Bview%5D=single

¹⁷ Le rapport d'audit PA 13473 a été obtenu en septembre en vertu de la Loi sur la transparence (LTrans) et se trouve, comme le rapport d'audit PA 14554 publié en décembre, sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch>



3. FORMATION ET RECHERCHE

Refonte complète de l'organisation

Ces manquements graves résultent de problèmes de gouvernance déjà relevés par le premier audit du CDF. En clair, la Présidence de la CTI et les coaches vivent les exigences et les décisions du Secrétariat comme une ingérence bureaucratique. Le Secrétariat général du DEFR a été de plus en plus appelé à trancher. Enfin, en plus d'une mauvaise communication et d'un flou dans la répartition des compétences, il était de notoriété publique que le Président et la Directrice de la CTI ne s'entendaient pas.

Cette situation a conduit le CDF à intervenir auprès du Conseil fédéral. Le 8 octobre 2014, il lui écrivait qu'une refonte profonde des structures de la CTI s'avérait nécessaire pour assurer son avenir¹⁸.

Aujourd'hui, le CDF soutient les démarches entreprises par le DEFR. La Présidence de la CTI n'a plus à intervenir dans les activités du Secrétariat, mais à respecter les structures et la hiérarchie. Des mesures pragmatiques sont envisageables pour améliorer vite les rôles du Président, de la Présidence et de la direction du Secrétariat. Sans cela, le DEFR devra en tirer les conséquences au niveau des personnes concernées.

B. L'ESSOR IMMOBILIER DES ECOLES POLYTECHNIQUES N'EST PAS SANS RISQUES

Le CDF révisé chaque année l'ensemble des comptes du domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF)¹⁹. En 2013, une question s'est posée. Jusqu'où s'étend le périmètre de consolidation des comptes propres des deux Ecoles? Cette question trouve sa raison d'être dans l'essor considérable – notamment de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) – dans l'immobilier, les fondations et d'autres entités gravitant autour de ces institutions. Raison pour laquelle le CDF a débuté, pour la première fois en 2014, une analyse approfondie de cet environnement de l'EPFL, désormais en plein essor. Ce travail se poursuivra d'ailleurs en 2015.

Nécessité de respecter les règles du Conseil des EPF

A ce jour, plusieurs constats et recommandations ont été faits²⁰. Entre autres, le CDF a rappelé à la direction de l'EPFL la nécessité de ne plus déposer des avoirs appartenant à l'Ecole auprès d'entités juridiquement externes.

Dans le cadre du projet Campus Biotech, la révision a mis à jour l'existence d'un premier contrat de bail à 6 millions de francs par an, hors taxes et hors charges, sur une durée de 30 ans à partir du 28 juin 2013. Ce contrat a été signé individuellement par le Président de l'EPFL. Cette démarche contrevient aux dispositions en vigueur du Conseil des EPF. Le CDF recommande à l'avenir à la Direction de l'EPFL de ne plus signer ainsi des baux d'une telle importance, qui plus est sans l'approbation préalable de la Présidence du Conseil des EPF. Cette recommandation a été acceptée par la Direction de l'EPFL.

Risques significatifs pour la Confédération

Des questions du même acabit se sont posées lors d'un audit sur l'impact du projet «Quartier de l'innovation» de l'EPFL sur les comptes de la Confédération²¹. A l'origine, ce projet de Partenariat Public-Privé (PPP) prévoyait la construction d'un immeuble pour l'éclosion de start-ups. Il compte aujourd'hui sept bâtiments en mains privées pour un investissement de l'ordre de 135 millions de francs, hors TVA.

¹⁸ Selon l'article 15 alinéa 3 de la LCF, le CDF doit informer le chef du Département fédéral concerné et le chef du Département fédéral des finances en cas «d'anomalies ou de manquements ayant une portée fondamentale ou une importance financière particulière». Si les faits concernent le Département fédéral des finances, le Président ou, cas échéant, le vice-Président de la Confédération sont avertis.

¹⁹ Ceci comprend, outre le domaine lui-même, le Conseil des EPF, les deux Ecoles de Lausanne et de Zurich, ainsi que les quatre instituts de recherche rattachés.

²⁰ Cette révision des comptes annuels de l'EPFL (PA 14059) a fait l'objet d'une communication à la présidence de l'EPFL. Des remarques figurent aussi dans le rapport d'audit PA 14098 du Compte d'Etat.

²¹ Le rapport d'audit PA 13299 a été présenté à la Délégation des finances.



A long terme, les contrats de bail et de superficie du Quartier de l'innovation entraînent néanmoins des risques non négligeables pour la Confédération. Le risque du propriétaire incombe en réalité à l'EPFL. En cas d'un retournement de conjoncture immobilière par exemple, la reprise du risque par l'EPFL aurait des conséquences financières sur la Confédération. Ce retour des immeubles dans le giron immobilier fédéral supposerait une indemnisation des investisseurs, qui devrait faire l'objet d'une approbation a posteriori du Parlement.

A l'avenir, estime le CDF, l'EPFL doit soumettre au Conseil des EPF ce type de projet ainsi qu'une analyse de son impact financier sur les comptes de l'Ecole, mais aussi de la Confédération. Plus largement, il s'agit aussi d'entamer une réflexion au plan fédéral sur le financement des PPP et la surveillance de ces projets par la Confédération, via le Conseil des EPF, l'Administration fédérale des finances (AFF), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI).

Ces constats ne doivent cependant pas faire oublier que, dans le cadre de la réalisation du Quartier de l'innovation, la procédure de passation de marché s'est bien déroulée. L'EPFL a été impliquée dans la définition et l'exécution du projet de construction, en coordination avec les investisseurs et le consortium de construction.

C. REVENUS ET ACTIVITÉS ACCESSOIRES DES PROFESSEURS: TOUT RESTE À FAIRE

En matière d'hautes écoles, le CDF constate que plusieurs de ses recommandations dans le domaine des revenus issus d'activités accessoires des professeurs n'ont pas été mises en œuvre²². Ces recommandations veulent renforcer la surveillance et la transparence dans ce domaine et prévenir les conflits d'intérêts. Elles auraient dû être mises en œuvre en 2012. Jusqu'ici, rien de concret n'a été entrepris. Les acteurs de ce secteur – tant au niveau de la Confédération qu'au niveau des hautes écoles – avancent que les mesures proposées par le CDF se heurteraient à l'autonomie des cantons et que la surveillance actuelle est suffisante.

²² Le rapport d'audit 7308 se trouve sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch>

PARTIE 1: RÉSULTATS PRINCIPAUX



L'audit du CDF sur la Centrale de compensation AVS/AI/APG
vu par Mix & Remix.

4. SANTÉ ET PRÉVOYANCE SOCIALE: CODAGE TARIFAIRE ET RENTES

A. CODAGE DES TRAITEMENTS HOSPITALIERS: UN ACCOUCHEMENT COMPLEXE

La Suisse veut renforcer la concurrence entre hôpitaux et maîtriser les coûts des traitements. Pour cela, un nouveau système tarifaire pour les traitements hospitaliers a été introduit en 2012. Les Swiss Diagnosis Related Groups (SwissDRG) sont au centre de ce système de facturation des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. Depuis 2014, tous les assureurs-maladie doivent disposer de l'infrastructure pour traiter ce nouveau type de factures.

C'est dire si la mise en place du système est récente. Le CDF en a tenu compte lors de son travail qui a été publié en février 2015²³. Son but était d'abord d'anticiper des problèmes éventuels et de détecter des améliorations possibles. D'ici 2018, une analyse complète du nouveau mode de financement hospitalier sera effectuée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Pas de doublons inutiles dans les contrôles

En pratique, les hôpitaux suisses «codent» leurs factures selon les SwissDRG, soit en fonction des groupes de pathologie ce qui détermine une indemnisation forfaitaire. Charge aux assureurs-maladies de contrôler ces factures et leur caractère économique. Sur près de 90 millions de factures vérifiées par les assureurs-maladie, les factures SwissDRG représentent tout juste 1,5%. C'est peu, mais leur montant moyen est élevé (environ 4300 francs, contre 300 francs pour une facture standard).

Les cantons, eux, participent à hauteur de 55% – contre 45% pour les assureurs-maladie – dans les prestations stationnaires fournies par les hôpitaux publics ou privés. Les cantons contrôlent aussi les factures SwissDRG, chacun à sa façon et de manière plus superficielle. A l'inverse des assureurs-maladies, ils n'ont en effet pas accès aux données médicales des patients.

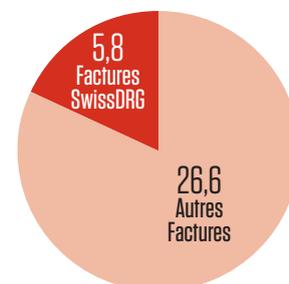
Durant son enquête, le CDF a fait un constat réjouissant. Il n'a pas repéré de redondances flagrantes entre les activités de contrôles des assureurs-maladie et celles des cantons.

Désigner une instance de conciliation

Les acteurs impliqués – hôpitaux, assureurs-maladie et cantons – estiment aujourd'hui que la qualité du codage des factures est bonne. Les contrôles des assureurs-maladie ont conduit à 0,5% de corrections des factures, en faveur ou en défaveur des hôpitaux. Selon le CDF, rien ne permet de savoir si ce faible pourcentage de correction résulte véritablement d'un codage de haute qualité ou, plus embarrassant, de contrôles trop lacunaires.

Durant leur travail, les experts du CDF ont eu connaissance d'un accord entre un hôpital et une caisse-maladie. Cet accord offre de modiques rabais à la caisse, si elle ne dépasse pas un certain quota dans ses demandes d'éclaircissements non justifiées sur des factures SwissDRG. A ce jour, impossible de savoir si cette pratique, que des esprits mal tournés pourraient considérer comme une «rémunération» pour une absence de contrôle, est unique ou si d'autres hôpitaux y recourent.

Volume des factures
hospitalières (en mia de CHF)



SOURCES: SANTÉSUISSE, CALCULS CDF

²³ Le rapport d'évaluation PA 14367 se trouve sur le site Internet du CDF.
<http://www.efk.admin.ch>



4. SANTÉ ET PRÉVOYANCE SOCIALE

Enfin, le CDF anticipe un problème potentiel en cas de désaccords sur le codage des factures entre hôpitaux et assureurs-maladie. En effet, aucun lieu n'existe pour arbitrer ces conflits. Raison pour laquelle le CDF suggère à l'OFSP de désigner une instance de conciliation afin de statuer de façon définitive sur ces questions. Toujours en cas de correction, il est important que les hôpitaux documentent ces décisions et les transmettre, tant aux assureurs-maladies qu'aux instances cantonales.

Une ancienne recommandation n'est toujours pas mise en œuvre

En 2009, la Commission de gestion du Conseil national critiquait le fait que l'économie, un des trois critères pour admettre la prise en charge des soins, soit insuffisamment définie. Elle recommandait au Conseil fédéral de veiller à la concrétisation et à l'opérationnalisation des critères qui régissent la procédure d'admission des soins. Le CDF a constaté que ce problème a un impact particulier dans le domaine des prestations hospitalières de soins aigus. Le CDF a donc réitéré la recommandation formulée en 2009. La Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé appuie cette recommandation importante. Dans sa prise de position, l'OFSP indique que les travaux avancent. Des résultats sont prévus fin 2015.

B. LA CENTRALE DE COMPENSATION DANS LA TEMPÊTE

Sise à Genève, la Centrale de compensation (CdC) a été l'objet d'une attention particulière du CDF. Pour la première fois en avril 2014, la Direction du CDF a dû avertir le Conseil fédéral de graves manquements et des anomalies dans le domaine des achats et de l'informatique²⁴.

De quoi parle-t-on? Un audit a été mené au printemps 2014²⁵, suite à plusieurs dénonciations reçues de lanceurs d'alerte (whistleblowers) et à la transmission d'un rapport d'audit interne de la CdC au CDF en octobre 2013. Pour le CDF, il fallait examiner l'intégration des services informatiques, autrefois fournis par l'OFIT, au sein de la CdC. Une intégration qui a conduit à la création de la division «Gouvernance d'entreprise et technologies de l'information». Cette opération devait apporter des améliorations notables: meilleure communication interne, meilleure qualité et sécurité des opérations et meilleure gouvernance de l'informatique.

Ces objectifs n'avaient pas été atteints lors du passage du CDF. Des retards importants ont été constatés, même si la priorité a été judicieusement mise sur la continuité des opérations. Pour mémoire, la CdC gère les comptabilités des fonds de compensation des rentes de l'AVS, l'AI et l'APG. En 2013, elle a ainsi octroyé plus de 960'000 prestations pour un montant total de 10,5 milliards de francs.

Non respect de la Loi sur les marchés publics

Mais les constats du CDF ne s'arrêtent pas là. Depuis des années, la CdC a acheté des biens et des prestations sans bénéficier d'une délégation de compétences de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). De nombreuses affaires ont été passées par des collaborateurs externes de la CdC et hors du cadre fixé par la Loi sur les marchés publics (LMP).

²⁴ Selon l'article 15 alinéa 3 de la LCF, le CDF doit informer le chef du Département fédéral concerné et le chef du Département fédéral des finances en cas «d'anomalies ou de manquements ayant une portée fondamentale ou une importance financière particulière». Si les faits concernent le Département fédéral des finances, le Président ou, cas échéant, le vice-Président de la Confédération sont avertis.

²⁵ Le rapport d'audit PA 14504 se trouve sur le site Internet du CDF.
<http://www.efk.admin.ch>



Par chance, et contrairement aux allégations des médias, aucun cas de corruption ou de favoritisme n'est apparu lors de l'audit du CDF. Une conclusion corroborée par les deux enquêtes administratives menées par le consultant Ernst & Young, sur requête de l'Administration fédérale des finances (AFF) et publiées en été 2014²⁶.

La nomination d'un nouveau directeur à la tête de la CdC en avril 2014 a été un signal encourageant dans un climat de travail maussade. Plus fondamentalement, les experts du CDF recommandent de rattacher l'inspectorat interne de la CdC au directeur de l'AFF. Ceci afin de tenir compte de la subordination particulière de la Centrale de compensation à l'Administration fédérale des finances. L'AFF a accepté de tenir compte de cette recommandation dans ses réflexions. De son côté, le CDF suivra ce dossier en 2015.

C. UN PROJET INFORMATIQUE AU MILIEU DU GUÉ

Avec l'Union européenne (UE), la Suisse collabore à un vaste projet informatique d'échange d'informations entre institutions d'assurances sociales. Désigné sous le nom SNAP-EESSI, ce projet vise à remplacer des échanges sur documents papier par des moyens électroniques. Le Conseil fédéral a demandé au CDF d'évaluer l'état du projet, son avancement et les risques qui menacent sa réalisation²⁷. Le rapport d'audit a été publié en septembre 2014²⁸.

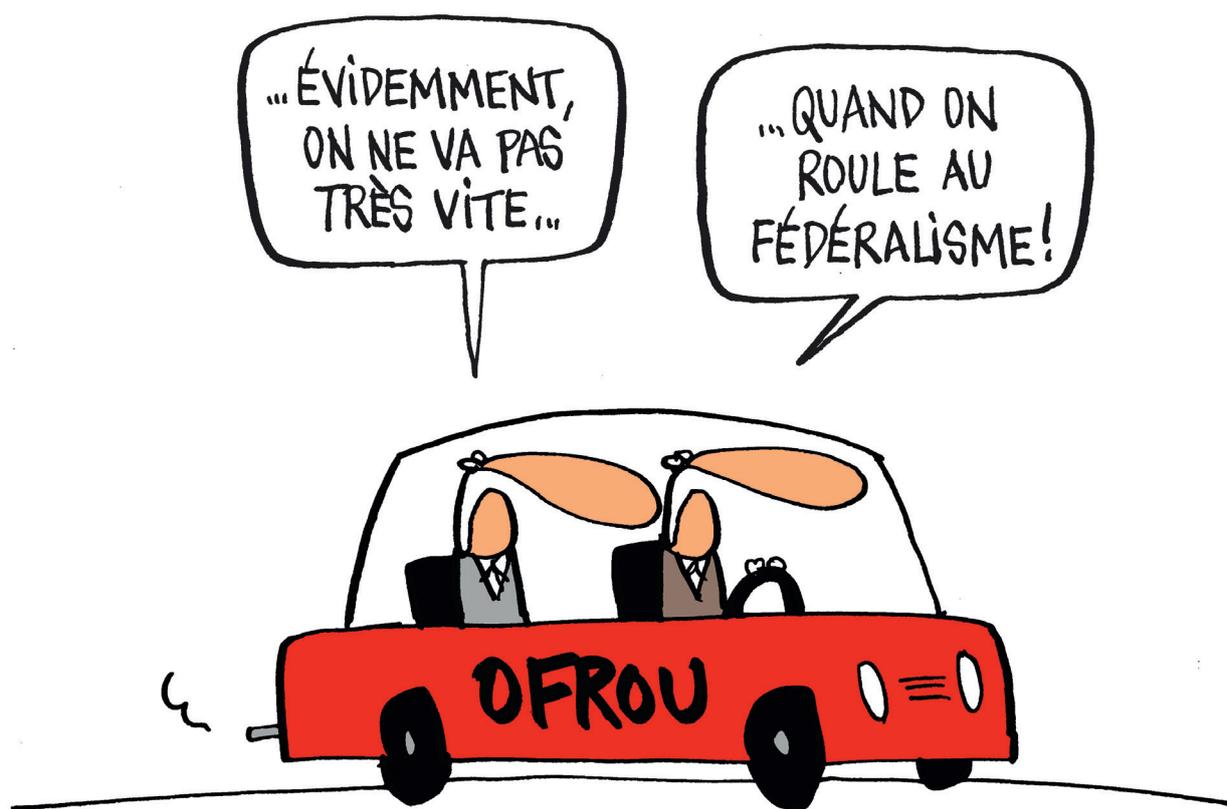
En Suisse, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a obtenu un crédit d'environ 10,6 millions de francs pour le projet SNAP-EESSI. Sur le papier, le programme et sa gestion se déroulent bien. Mais il est forcé d'attendre. Et de l'avis du CDF, il est impossible de dire si ce programme peut être réalisé dans le calendrier prévu à l'origine et si les moyens financiers suffiront.

La raison est simple. Les conditions de son développement ne sont pas maîtrisables par l'OFAS. Prévue pour 2012, la mise en œuvre de SNAP-EESSI a été repoussée à 2014 par l'UE, avant d'être à nouveau reportée à une date indéterminée.

²⁶ Pour en savoir plus, lire le communiqué de presse de l'AFF et les deux rapports précités. <http://www.admin.ch/aktuell/00089/?lang=fr&msg-id=53656>

²⁷ Le 16 avril 2013, le Conseil fédéral a défini ce programme comme un de ses quatre projets clés informatiques à auditer par le CDF.

²⁸ Le rapport d'audit PA 13505 se trouve sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch>



MIX & REMIX

L'audit du CDF sur un projet
informatique de l'OFROU
vu par Mix & Remix.

5. ROUTES NATIONALES: USINE À GAZ INFORMATIQUE ET ACHATS HORS CADRE

En 2014, le CDF a continué ses audits à l'Office fédéral des routes (OFROU). Pour mémoire, des problèmes y avaient déjà été identifiés en 2013 avec l'application informatique TDcost. Son développement et les investissements consacrés à ce projet rendaient l'OFROU dépendant à l'égard d'un fournisseur et d'un sous-traitant.²⁹

Au menu 2014, deux axes. D'une part, le projet informatique qui permet la gestion des autorisations de circuler pour les véhicules en Suisse. Il s'agit d'une demande du Conseil fédéral, ce programme informatique figurant sur la liste des projets clés de la Confédération d'avril 2013³⁰. D'autre part, le CDF s'est intéressé à la question des mandats d'achats de biens et services par la centrale de l'OFROU.

Ces deux rapports d'audit ont été publiés, respectivement en septembre et en novembre. Alors que le premier figurait au rang des publications ordinaires du CDF, l'accès au second a été obtenu suite à une demande d'un journaliste au titre de la Loi sur la transparence (LTrans)³¹.

A. UN PROJET INFORMATIQUE VICTIME DU FÉDÉRALISME

Deux ans de retard et 13 millions de francs de plus que prévu. C'est une des conclusions des experts du CDF qui ont examiné le Système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC). Ce système doit remplacer le logiciel actuel (MOFAD) en fonction depuis plus de trente ans.

Dans les chiffres, le SIAC permettra à 2500 utilisateurs – polices, douanes, administrations publiques, etc. – de traiter 12 millions de données et de procéder à 3 millions de recherches par jour. Le volume total des données collectées jusqu'ici frôle les 2,5 téraoctets. Selon l'OFROU, et après un ultime report de 5 mois décidé durant l'audit du CDF, le SIAC aura coûté plus de trente millions de francs. Son introduction est prévue pour avril 2015.

Des analyses préliminaires trop légères

Plusieurs raisons expliquent ce demi-échec. A l'origine, des études préliminaires avaient montré que, à l'instar d'un système équivalent utilisé en Allemagne, une base de données centralisée pour toute la Suisse était économiquement et techniquement l'approche la plus judicieuse. Mais cela n'a pas été retenu. Résultat, le projet SIAC connaît une organisation ultra-complexe, notamment en raison des compétences propres de la Confédération et des cantons. En d'autres mots, c'est plus le fédéralisme qui a causé des problèmes au futur SIAC que l'informatique fédérale en soi.

L'analyse de MOFAD, prédécesseur du SIAC, et de ses 1,7 million de lignes de codes a aussi été faite trop superficiellement. Pour le CDF, cette analyse aurait évité de sous-estimer l'ampleur du projet. De sorte que, au regard de sa complexité et de son envergure, les coûts finaux et la durée du projet ne soient pas une surprise. Ceci étant, ces coûts finaux correspondent aux prestations. Les responsables du projet suivent convenablement son déroulement et les risques qui demeurent latents.

²⁹ Pour plus d'informations, lire le Rapport annuel 2013 du CDF qui se trouve sur son site Internet. <http://www.efk.admin.ch>

³⁰ Le 16 avril 2013, le Conseil fédéral a défini ce programme comme un de ses quatre projets clés informatiques à auditer par le CDF.

³¹ Ces deux rapports se trouvent en libre accès sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch>



5. ROUTES NATIONALES

B. LES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ SONT SOUMIS À DES RÈGLES STRICTES

Autre objet d'intérêt permanent du CDF, la question des achats de biens et services par l'administration fédérale. 315 mandats attribués par les services centraux de l'OFROU entre 2011 et 2012 ont été examinés. 293 ont été octroyés sans être mis au concours. Ces derniers représentent un montant de 40,2 millions de francs, soit près des deux tiers de la somme sous revue (62 millions de francs).

Cette proportion est problématique. Certes, la Loi sur les marchés publics (LMP) autorise des exceptions dans l'attribution de gré à gré³². Par exemple, si seule une entreprise peut livrer les services ou les biens requis, ou encore en cas d'urgence. Dans le cas présent, la disproportion est flagrante. Et le CDF exige une plus grande concurrence dans l'attribution de ces mandats de prestations et d'achats de biens.

Enfin, la procédure interne de l'OFROU pour les lanceurs d'alerte (whistleblowers) ne garantit pas à ses employés un interlocuteur présentant l'indépendance requise dans ce type de démarche. L'organisation de cette procédure interne ne respecte pas la Loi fédérale sur le personnel (LPers). En effet, les lanceurs d'alerte, y compris les employés de l'OFROU, doivent pouvoir aussi s'annoncer directement au CDF.

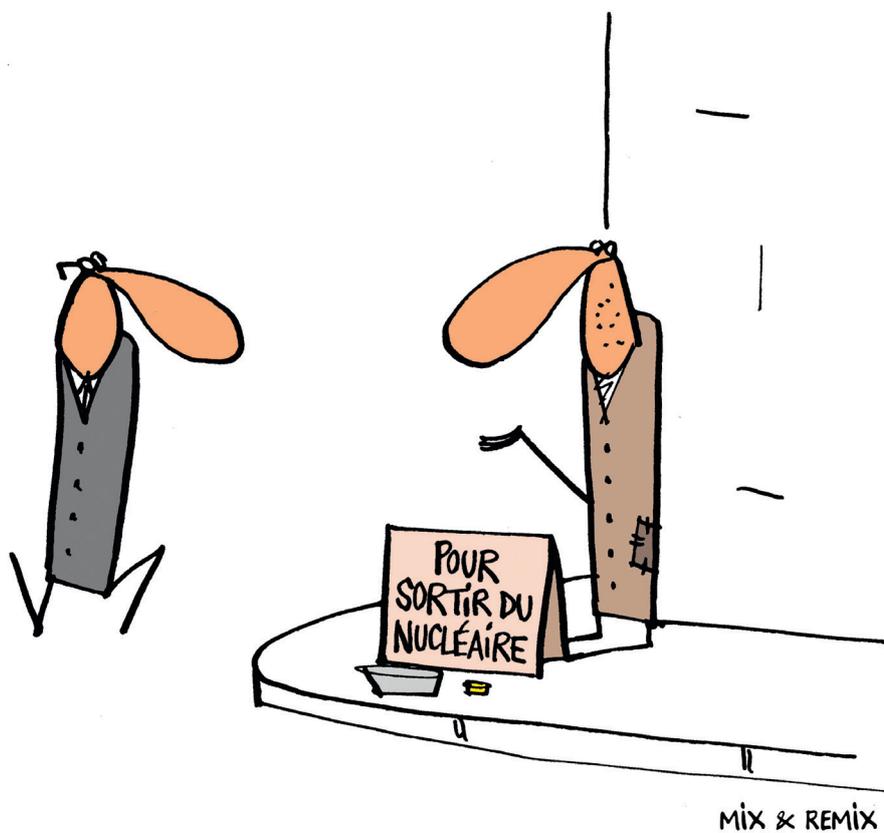
C. DEUX RECOMMANDATIONS DU CDF DEMEURENT EN SUSPENS À L'OFROU

Le CDF constate que deux recommandations importantes faites à la direction de l'OFROU en 2010 déjà peinent à être mise en œuvre³³. Toutes deux concernaient le pilotage des équipements d'exploitation et de sécurité des routes et des tunnels suisses («Systemarchitektur Schweiz» SA-CH). Après un audit de suivi, le CDF doute que l'une de ces deux recommandations pourra être achevée comme assuré fin 2015. Quant à la seconde, son délai de mise en œuvre a été prolongé. Pour le CDF, la réunion de systèmes techniques différents semble fondamentalement problématique dans le projet mené par l'OFROU.

³² Selon la LMP, tout mandat qui dépasse 230 000 francs doit être mis au concours. Au-delà de 150 000 francs (prestations) et de 50 000 francs (biens), une procédure sur invitation avec au moins trois entreprises est possible.

³³ Le rapport d'audit PA 10048 a été achevé en août 2010 et présenté à la Délégation des finances.





L'audit du CDF sur les fonds
pour la sortie du nucléaire
vu par Mix & Remix.

6. ÉNERGIE: FAIRE FINANCER LA SORTIE DU NUCLÉAIRE PAR LES GÉNÉRATIONS FUTURES ?

A. L'APRÈS-ATOME ET LES RISQUES FINANCIERS POUR LA CONFÉDÉRATION

Hasard du calendrier, alors que son travail d'audit avait déjà démarré fin 2013, le CDF a publié un rapport sur la question nucléaire le 26 novembre 2014³⁴. A cette date, les Chambres fédérales empoignaient le dossier de la stratégie énergétique 2050. L'audit du CDF a porté sur les deux fonds qui payeront l'après-atome. Le premier doit permettre la gestion des déchets nucléaires, le second la désaffectation des centrales atomiques. Aujourd'hui, ces fonds sont alimentés par les contributions des exploitants des installations nucléaires. Au total, indiquent les électriciens suisses, il faudra trouver à terme plus de 20,7 milliards de francs³⁵.

Pour le CDF, l'enjeu est simple. Quels sont les risques légaux et financiers de l'après-atome pour la Confédération, en particulier en lien avec ces deux fonds? Le CDF a conclu que ces risques étaient élevés. Il s'en inquiète. Raison de son intervention auprès du Conseil fédéral et du Département fédéral de l'énergie, des transports, de l'environnement et de la communication (DETEC) le 31 octobre 2014, soit avant même la publication de son rapport³⁶.

Le problème? Il réside dans l'estimation des coûts finaux, estimation qui conditionne directement le niveau des contributions versées par les exploitants des centrales nucléaires. Tout cela repose sur un scénario trop optimiste. Des facteurs ne sont pas pris en compte (incertitudes juridiques, recours, hausse des coûts technologiques...). Il faut donc définir d'autres scénarios et retenir le plus réaliste. Ce qui peut aussi signifier une hausse de contributions des exploitants.

Conscient de l'enjeu, le Conseil fédéral a révisé son Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (ODFG) en juin 2014 déjà. C'est un premier pas dans la bonne direction.

Influence des exploitants et manque d'indépendance

Autre point d'inquiétude, l'enchevêtrement des responsabilités entre les représentants de la Confédération et ceux des électriciens dans les organes de direction et de surveillance des deux fonds. L'influence des exploitants y est trop grande. Conclusion, il faut créer un établissement public indépendant avec des personnes indépendantes, tant des exploitants que de la Confédération.

Swisselectric, l'association faitière des électriciens, a critiqué le travail du CDF. Elle estime que les prémisses de cet audit sont fausses et que le risque pour la Confédération est surévalué. Le DETEC a lui-même accepté d'intégrer les recommandations du CDF lors de la prochaine révision de l'ODFG.

Pour le CDF, la divergence de vues entre les électriciens et le DETEC montre combien une gestion commune de l'après-atome est difficile et la création rapide d'un organisme indépendant nécessaire.

³⁴ Le rapport d'audit PA 14172 se trouve sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch/>

³⁵ Voir à ce titre le site Internet de Swisselectric. <http://www.swisselectric.ch/fr/>

³⁶ Selon l'article 15 alinéa 3 de la LCF, le CDF doit informer le chef du Département fédéral concerné et le chef du Département fédéral des finances en cas «d'anomalies ou de manquements ayant une portée fondamentale ou une importance financière particulière». Si les faits concernent le Département fédéral des finances, le Président ou, cas échéant, le vice-Président de la Confédération sont avertis.



MIX & REMIX

L'audit du CDF
sur l'informatique militaire
vu par Mix & Remix.

7. ARMÉE: LA SORTIE DU BOURBIER INFORMATIQUE POUR BIENTÔT ?

A. DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES POUR L'INFORMATIQUE MILITAIRE

Voici bientôt dix ans que les Forces terrestres de l'armée suisse luttent pour mettre en bon ordre de marche leur projet de Système de conduite et d'information (FIS FT). Acquis dans le cadre des programmes d'armement 2006 et 2007 pour 702 millions de francs, ce projet a encore reçu 34 millions de francs supplémentaires pour des adaptations de biens immobiliers. Depuis 2012, il semble clair que seule une partie des objectifs initiaux définis pour FIS FT pourra être atteinte et ce, au plus tôt en 2018. Les ambitions ont ainsi été réduites, du moins temporairement³⁷.

Sur demande de la Délégation des finances, le CDF a audité le projet FIS FT dans cette version allégée. Son rapport a été publié fin 2014. Certes, le projet pâtit encore des erreurs du passé – à commencer par sa réputation dans le grand public –, mais il faut constater que cette nouvelle phase du programme avance correctement. On constate un bon management de projet et du personnel motivé.

Les difficultés liées à la complexité de la future exploitation, ainsi qu'à son utilisation par une armée de milice subsistent. Sans compter le fait que, selon le CDF, des faiblesses perdurent en termes de ressources en personnel aux postes-clés. Aujourd'hui par exemple, le management du risque est assuré par le chef du projet. Ce n'est pas idéal. Ces fonctions doivent être séparées aux yeux du CDF. Chose impossible écrit le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), faute de ressources suffisantes.

COUP DE PROJECTEUR

DES MESURES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES, MAIS À SURVEILLER

Depuis 2004, le Conseil fédéral a alloué au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) trois crédits pour un total de 21,4 millions de francs afin de renforcer les mesures de sécurité des Organisations Internationales (OI). Dans certains dossiers, à l'image du Centre William Rappard à Genève, des dépassements de budget ont eu lieu. A l'origine, le projet prévoyait des coûts à 8 millions de francs, contre des prévisions actuelles d'environ 13,5 millions*. A l'avenir, le CDF suggère au DFAE d'améliorer sa surveillance de tels projets et de clarifier les compétences en la matière entre lui, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et les OI elles-mêmes. Des recommandations que le DFAE a fait siennes.

* Le rapport d'audit PA 14478 se trouve sur le site Internet du CDF

³⁷ A l'origine, le projet FIS FT devait intégrer chaque véhicule de groupe dans son système. Désormais, le projet actuel dans sa version temporaire s'arrête à l'échelon de la Compagnie.



MIX & REMIX

L'audit du CDF sur le système fédéral d'écoutes téléphoniques
vu par Mix & Remix.

8. JUSTICE ET POLICE: UN PROJET INFORMATIQUE RELANÇÉ

A. DES GRANDES OREILLES QUI ENTENDRONT BIENTÔT

Dans l'histoire récente de l'informatique fédérale, le programme Interception System Schweiz (ISS) est un autre projet, après INSIEME, à être abandonné en cours de réalisation par les autorités fédérales. Différence de taille, cet échec se monte à 17 millions de francs contre 115,9 millions pour INSIEME. Autre différence, une partie des travaux effectués dans ISS 1.0 pourra être réutilisée par ISS 2.0 dont le lancement a été annoncé en septembre 2013.

Les experts du CDF se sont concentrés sur le projet ISS 2.0. Les erreurs du passé n'entraient pas dans leur mandat.

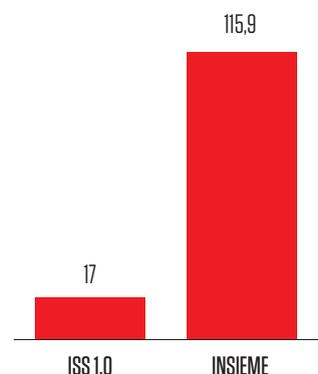
Assurer à tout prix la continuité du système d'écoutes

Que penser d'ISS 2.0? D'abord, une appréciation positive. La gestion du projet a été revue et fonctionne bien. Signe d'une volonté politique forte, elle est placée sous la responsabilité du Secrétaire général du Département fédéral de justice et police (DFJP). Les parties prenantes – polices fédérale et cantonales, autorités de poursuite pénale, etc. – sont associées au travail de suivi.

Le CDF n'a émis que deux réserves. La première concerne la difficulté à délimiter le champ de la surveillance. De nouvelles demandes de la part des utilisateurs risqueraient de ralentir et de complexifier le développement d'ISS 2.0. Autre problème, il est difficile de déterminer aujourd'hui la quantité et la nature de données qui seront traitées par ISS 2.0. Un point d'importance au regard de l'essor de la téléphonie via Internet (Voice over IP). Ainsi, il est judicieux ne pas donner une ampleur trop grande à ISS 2.0 et de prévoir un système-tampon pour digérer des pics dans le volume des données à traiter. Aux yeux du CDF, cette orientation stratégique n'est pas assez prise en compte dans le projet actuel.

Enfin, le CDF recommande au DFJP de préparer des plans d'urgence au moment de la transition vers le nouveau système ISS 2.0, afin d'assurer la continuité des écoutes téléphoniques pour les autorités de poursuite pénale.

Projets informatiques abandonnés (en mio de CHF)

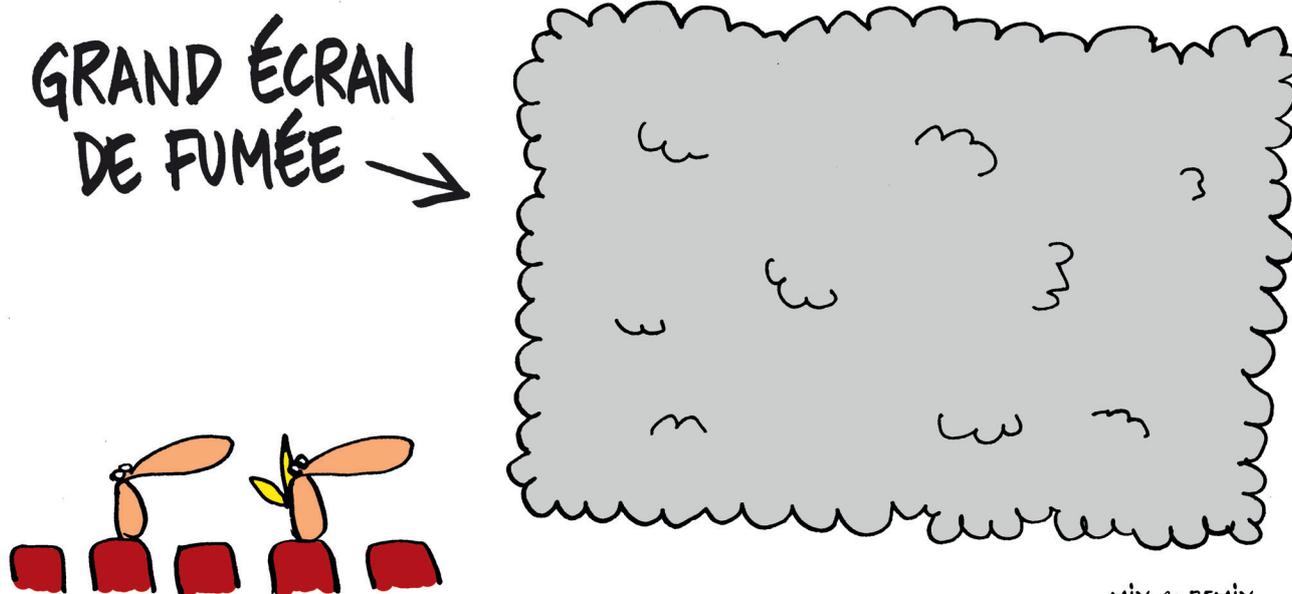


SOURCES: DFJP, DFF

COUP DE PROJECTEUR

EXPLORER LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE

Avec l'aide de l'ancien Procureur tessinois Paolo Bernasconi, le CDF a organisé avant l'été 2014 quatre sessions de discussions sur la criminalité en col blanc. Elles donneront lieu à un rapport de synthèse au premier semestre 2015. Réalisées à titre exploratoire, ces discussions ont réuni près d'une quarantaine de spécialistes notamment des procureurs, des hauts fonctionnaires fédéraux et cantonaux, des spécialistes de la corruption, des auditeurs, des banquiers et des assureurs. Elles ont permis au CDF de dessiner de futurs thèmes d'audit. On pense, par exemple, aux rôles du registre du commerce et de la surveillance des fondations en Suisse, deux thèmes qui seront au menu du prochain programme du CDF.





9. CULTURE: SURVEILLANCE LACUNAIRE

A. LE DÉPÔT FILMIQUE DE PENTHAZ: QUELS ACHATS POUR QUELLE STRATÉGIE?

Le futur Centre de recherche et d'archivage de la fondation Cinémathèque Suisse à Penthaz, dans le canton de Vaud, doit ouvrir ses portes en 2018. Pour l'heure, ses archives sont fermées et indisponibles pour les chercheurs et autres utilisateurs. D'un coût de près de 50 millions de francs, le bâtiment fédéral est en plein chantier.

Le CDF a audité ce projet mené conjointement par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et l'Office fédéral de la culture (OFC)³⁸. Au rang des points positifs, on note que l'organisation du projet, sa réalisation et les achats durant celui-ci ont été correctement traités par l'OFCL.

La situation est plus compliquée à l'OFC et à la fondation Cinémathèque Suisse. Cet Office a octroyé deux crédits spéciaux pour un montant de 19,2 millions de francs en 2009 et en 2011, dont environ 12 millions pour des investissements liés aux travaux du Centre d'archivage de Penthaz. L'OFC serait tenu de surveiller les acquisitions opérées par la Cinémathèque. Il manque pourtant des informations précises sur l'emploi de certains fonds. Et certains achats de la Cinémathèque ne respectaient pas les normes en vigueur.

Pour le CDF, des concepts pourtant essentiels dans le domaine des achats – comme «concurrence», «transparence», «égalité de traitement» ou «rentabilité» – semblent être imparfaitement maîtrisés par la Cinémathèque Suisse, son Conseil de fondation et sa Direction. En outre, il n'existe pas de stratégie sur la numérisation et l'archivage filmique en Suisse, pourtant une des raisons d'être du futur dépôt de Penthaz. Sans définition des besoins et une vision claire de ce que l'on veut – ou non – archiver, il est inopportun de définir a priori le financement et donc d'anticiper des dépenses. Pour mémoire, la Cinémathèque présente la particularité de conserver tous les films projetés en Suisse.

Aux yeux du CDF, il faut stopper toute dépense sans précisions sur cette Stratégie de numérisation et d'archivage filmique. Ce d'autant plus que les Chambres fédérales sont appelées à se prononcer en 2015 sur ces aspects financiers dans le contexte du Message culture du Conseil fédéral (2016-2020)³⁹.

COUP DE PROJECTEUR

LE PRINTEMPS ARABE ET L'ENGAGEMENT DE LA SUISSE

Le 11 mars 2011, le Conseil fédéral a lancé un Programme de coopération et de développement en Afrique du Nord. Il est dirigé par la Direction du développement et de la coopération (DDC) avec l'aide du DFAE, du DEFR et du DFJP. La Tunisie, l'Egypte, la Libye et le Maroc en bénéficient. Fin 2013, 135,28 millions de francs ont été dépensés, moins que le budget prévu initialement.

Avec trois ans de recul, le CDF juge dans son audit* la conduite du Programme trop fragmentée. Les rôles et responsabilités des différents offices fédéraux ne sont pas clairement définis. Selon ses acteurs eux-mêmes, il apparaît trop global et les thématiques – seize, au total – trop diffuses. Il serait judicieux d'établir des stratégies par pays et ce, en raison des fortes disparités entre les pays partenaires d'Afrique du Nord. Il conviendrait de réduire le nombre de thématiques en cas de poursuite du Programme Afrique du Nord. En Tunisie, le CDF a par exemple constaté que les collaborateurs de la Confédération gèrent 72 projets. La gestion de ces projets n'appelle pas de critiques, mais leur trop grand nombre laisse sceptique quant à un impact partout décisif.

* Le rapport d'audit PA 14375 se trouve sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch/>

³⁸ Le rapport d'audit PA 13386 a été présenté à la Délégation des finances en septembre 2014.

³⁹ Lire à ce sujet le communiqué de presse du Conseil fédéral en date du 28 novembre 2014. <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msgid=55445>



Deux audits du CDF sur des projets informatiques fédéraux vu par Mix & Remix.



10. PROJETS INFORMATIQUES: GESTION DE CONTENUS EN QUESTION

Aujourd'hui, les «Content Management Systems» (CMS) font partie des systèmes informatiques classiques. Ces systèmes gèrent, par exemple, la publication de contenus Intranet et Internet. Le Conseil fédéral a requis du CDF un audit de deux projets CMS. Le premier est conduit à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), le second au Département fédéral de la Défense, de la Protection de la Population et des Sports (DDPS).

A. UN COÛTEUX MANQUE DE SYNERGIE

A l'OFIT, l'actuel CMS basé sur le logiciel IMPERIA est obsolète. Introduit il y a près de 10 ans, il offre des services pour la publication de milliers de pages Internet et Intranet de la Confédération. Son changement est donc urgent. C'est le but du programme CMS.nextgen dont le coût se montera à plus de 5 millions de francs. Le CDF note que les coûts exacts restent cependant flous⁴⁰. Il déplore que le projet ait démarré sans étudier préalablement les différentes options envisageables.

La Base d'aide au commandement de l'Armée voulait remplacer son CMS, datant de 2007. Après des retards, le dossier a finalement été repris par le Secrétariat général du DDPS en juin 2013. Le projet actuel comprend un mandat de base à 7,3 millions de francs pour le changement du logiciel, l'intégration de dix systèmes périphériques et l'exploitation du système sur 5 ans, ainsi que la transformation de 35 sites Internet et plus de 79'000 pages Intranet et Internet. Une option à 148 millions de francs permettrait de prolonger la durée d'exploitation à 13 ans et de proposer ce système CMS à l'ensemble de l'administration fédérale. Le DDPS a dû engager du personnel externe. 26 contrats de prestations d'une valeur de 5,9 millions de francs ont été passés, dont deux de gré à gré qui ne respectaient pas complètement les normes légales⁴¹. Pour le CDF, il n'est pas sûr que le projet actuel puisse s'achever, comme prévu, d'ici fin 2016.

Par ailleurs, ces deux projets de CMS poursuivent des buts très proches. Les mêmes produits et les mêmes fournisseurs ont été retenus. Dès lors, la question se posait de savoir s'il n'aurait pas été plus approprié de ne lancer qu'un seul projet, voire de fusionner ces deux projets en cours. Pour le CDF, la Confédération a raté une occasion de coordonner deux projets jumeaux. Malheureusement, ceux-ci étaient trop avancés au moment de l'audit pour qu'une fusion soit réalisable. Le Conseil fédéral a accepté les recommandations du CDF. Il veillera dorénavant à identifier et exploiter de telles synergies de manière plus précoce.

⁴⁰ Le rapport d'audit PA 14559 se trouve sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch>

⁴¹ Le rapport d'audit PA 14560 se trouve sur le site Internet du CDF. <http://www.efk.admin.ch>



B. D'IMPORTANTES RECOMMANDATIONS ENCORE EN ATTENTE

En février 2009, dans le cadre d'un audit à l'OFIT, le CDF livrait plusieurs recommandations en lien avec la Politique de sécurité des réseaux (Netzwerk Policy Security ou NSP) de la Conférence suisse sur l'informatique. Avec des normes communes, cette NSP doit renforcer la sécurité des échanges informatiques entre la Confédération et les cantons mais également entre ces derniers. Entre autres mesures, le CDF recommandait à l'OFIT de s'assurer fermement auprès de ses partenaires cantonaux de la qualité de la sécurité grâce à la réalisation d'audits périodiques. Malgré des progrès, le CDF juge aujourd'hui que sa recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

Lors d'un audit à l'Office fédéral de la statistique (OFS)⁴², le CDF a effectué un suivi des recommandations élaborées en 2012. Une de celles-ci concernait la mise sur pied d'un Plan de continuité des activités (Business Continuity Management ou BCM). Cette recommandation demandait, entre autres, de déterminer plusieurs scénarios pour permettre à l'OFS de continuer son travail après un incident grave (analyse des risques, mesures préventives, activités prioritaires, etc.). Cette recommandation n'a pas fait l'objet d'un véritable suivi de la part de l'OFS.

⁴² Le rapport d'audit 14421 a été publié



PARTIE 2

MOYENS ET CHIFFRES DE LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE



MIX & REMIX

Le Contrôle fédéral des finances
vu par Mix & Remix.

1. LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE: OBJECTIFS, RESSOURCES ET CHAMPS D'AUDIT

A. OBJECTIFS

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) est l'organe suprême de surveillance financière de la Confédération⁴³. Il assiste l'Assemblée fédérale dans sa haute surveillance et le Conseil fédéral dans sa surveillance de l'administration fédérale. Son contrôle s'étend sur:

- L'administration fédérale, ses unités centralisées et décentralisées
- Les services du Parlement
- Les bénéficiaires d'indemnités et d'aides financières
- Les collectivités, les établissements et les organisations auxquels la Confédération confie l'exécution de tâches publiques
- Les entreprises dont plus de 50% du capital social appartient à la Confédération
- Les Tribunaux fédéraux, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), si cela relève de la haute surveillance par l'Assemblée fédérale⁴⁴

Le CDF concentre ses audits sur la gestion. Ses ressources sont affectées en priorité à la surveillance financière, en particulier aux examens de rentabilité et aux évaluations.

Le CDF assume également des mandats d'organe de révision s'ils permettent des synergies avec sa surveillance financière, s'ils sont intéressants de par leur nature, s'ils sont politiquement souhaitables ou présentent un intérêt public.

Le CDF coopère avec les Inspections financières de la Confédération. Il œuvre à leur renforcement, à la qualité de leur travail et à leur indépendance.

Le CDF collabore avec les Contrôles cantonaux des finances, notamment dans le cadre de la surveillance de la nouvelle péréquation financière.

Le CDF coordonne les audits des organes de contrôle pour éviter les doublons et les lacunes inacceptables en matière d'audit. Il harmonise ses programmes avec les Inspections des finances et les instances parlementaires de surveillance. Cependant, cette coordination atteint parfois ses limites. Par exemple, quand les mandats et les méthodes d'audit divergent trop ou que les Commissions parlementaires de surveillance modifient les priorités en raison de l'actualité.

⁴³ Loi sur le Contrôle des finances (LCF) du 28 juin 1967.

⁴⁴ Seules exceptions: la Banque nationale suisse et la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SSR) ne sont pas soumises à la surveillance du CDF. Néanmoins, la cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) peut charger le CDF d'audits spéciaux auprès de la SSR. A l'exception de sa branche «Assurance militaire», la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) n'est pas non plus assujettie à la surveillance du CDF.



1. LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE

B. DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES À UNE SURVEILLANCE ÉLARGIE

Chaque année, le CDF vérifie le compte de la Confédération. Mais ses mandats d'auditeur externe s'étendent aussi sur:

- Le fonds de compensation de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS), de l'Assurance invalidité (AI) et de l'Assurance perte de gain (APG), ainsi que celui de l'Assurance-chômage (AC)
- Le fonds pour les grands projets ferroviaires
- Le fonds d'infrastructure
- Le domaine des Ecoles polytechniques fédérales
- Le Fonds national de la recherche scientifique
- La Régie fédérale des alcools
- Swissmedic
- L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle
- L'Institut fédéral de métrologie
- La FINMA et l'ASR
- L'Union postale universelle et l'Organisation météorologique mondiale

La surveillance financière ne traite pas que la régularité comptable, mais porte aussi sur des questions de légalité matérielle, d'économie, de rentabilité et d'efficacité des dépenses. A cet égard, le CDF examine si les ressources sont employées de manière économe et si les dépenses consenties déploient l'effet escompté⁴⁵. Enfin, le Conseil fédéral et le Parlement, grâce à sa Délégation des finances, peuvent confier des mandats spéciaux au CDF.

Les rapports d'audits de surveillance financière aident la Délégation des finances à exercer sa haute surveillance sur l'administration. Au besoin, elle peut intervenir auprès du Conseil fédéral.

C. ASSURANCE-QUALITÉ ET RESSOURCES

Gage d'une administration en amélioration constante pour la collectivité, la surveillance financière se fonde sur le savoir, l'expérience professionnelle et les compétences sociales. A l'instar d'une société fiduciaire privée, le CDF est dûment enregistré auprès de l'ASR.

Le CDF attache une grande importance à la formation et au perfectionnement de ses collaborateurs. Des cours sont organisés en janvier pour le personnel du CDF, des Inspections des finances de la Confédération et, en partie, des contrôles cantonaux des finances. Ses collaborateurs sont tenus d'approfondir leurs connaissances dans leur domaine et de les diffuser au sein du CDF.

Pour l'exercice 2015, le Parlement a accordé au CDF des crédits de près de 25.6 millions de francs. Les collaborateurs du CDF réaliseront près de 90 % du programme annuel. Les 10 % restants seront exécutés par des externes dûment mandatés⁴⁶, mais travaillant sous la responsabilité et la direction du CDF.

⁴⁵ LCF, article 5.

⁴⁶ LCF, article 3.

D. PRINCIPAUX CHAMPS D'AUDIT

Sur la base de son mandat légal, de sa stratégie et de ses objectifs annuels, le CDF a défini les principaux axes suivants pour son programme annuel.

Compte d'Etat

Le Parlement doit pouvoir s'assurer que les comptes fédéraux ont été vérifiés par un organe de contrôle indépendant, soit le CDF, avant leur approbation et que les chiffres reflètent correctement la situation financière de la Confédération. Les Inspections des finances participent aux vérifications des comptes dans les unités propres. Les résultats des audits sont alors livrés aux Commissions des finances dans un rapport d'attestation et à l'Administration fédérale des finances dans un rapport explicatif détaillé également soumis par le CDF à la Délégation des finances.

Ecoles polytechniques

Le CDF vérifie les comptes annuels du domaine des EPF soit les comptes du Conseil des EPF, des deux hautes écoles et de quatre établissements de recherche. La révision des différents comptes du domaine des EPF facilite la réalisation d'audits plus approfondis en matière de surveillance financière.

Assurances sociales

Le CDF exécute les mandats de révision du fonds de compensation de l'AVS/AI/APG et celui de l'AC, ainsi que des Caisses fédérale et suisse de compensation.

Transversales alpines

Le CDF est chargé de la haute surveillance financière et de la coordination des différents services de révision et organes de surveillance pour la construction des transversales ferroviaires alpines. Chaque instance de contrôle assume la responsabilité de ses propres audits. Le CDF s'assure de l'absence de doublons et de lacunes. Le CDF effectue aussi ses propres audits, notamment sur les chantiers, et vérifie les comptes du Fonds pour les grands projets ferroviaires.

Péréquation financière

Depuis 2008, le CDF vérifie auprès des 26 cantons et des offices fédéraux les bases de calcul et la détermination des indices de la péréquation des ressources et de la compensation des charges. Une erreur dans les données de base ou leur traitement peut entraîner un impact financier considérable pour les cantons et la Confédération. Le but est de vérifier la reprise correcte des données fiscales de tous les cantons sur un intervalle de quatre ans.

Audit informatique

Traditionnellement, le CDF audite l'informatique fédérale. Le contrôle de la sécurité, du développement, du fonctionnement et de la rentabilité des nombreuses applications informatiques est une part importante de son programme annuel.

Projets informatiques clés

Depuis mars 2013, le Conseil fédéral a confié au CDF la mission d'audit et de suivi des projets informatiques clés de la Confédération. Il s'agit de projets dont le coût dépasse 30 millions de francs ou d'importance stratégique. Par an, une dizaine de projets de ce type sont ainsi audités.

1. LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE

Examens de rentabilité et évaluations

Par évaluation, le CDF entend l'analyse et l'appréciation systématiques et objectives du concept, de la réalisation et de l'impact des subventions, politiques, programmes ou projets publics. Un examen de rentabilité se limite à la mise en œuvre et analyse les rapports entre les ressources financières (input) et les produits ou prestations financés (output). Les nouveaux projets d'évaluation sont concrétisés selon différents critères d'adéquation et sont précédés d'une phase de concept. Durant les évaluations, le CDF accorde une importance primordiale à la participation des acteurs et publics-cible concernés. C'est une condition au succès d'une évaluation.

Examens des subventions

Le CDF est tenu de vérifier l'utilisation légale, régulière et économe des contributions de la Confédération. Des audits sont prévus, auprès des offices responsables et des bénéficiaires, notamment dans les domaines de la culture, de l'aide au développement, de l'économie, de la science, de l'environnement et de la santé. Ces audits amènent également le CDF à vérifier des projets à l'étranger, comme dans le cadre de l'aide au développement ou de la contribution à l'élargissement de l'Europe de l'Est.

Examens des constructions et des acquisitions

Le CDF réalise des audits spéciaux sur les constructions et les acquisitions. Il peut vérifier des cahiers des charges ou des projets avant leur approbation. Les contrôles sont effectués lors des phases de la construction, mais principalement à un stade précoce, car cela confère une marge de manœuvre plus grande en cas d'adaptation.

La question des partenariats public-privé (PPP), la domotique et les questions environnementales gagnent en importance. Les vérifications portent sur une analyse critique des besoins, une exécution durable des tâches et sur les coûts relatifs au cycle de vie.

Pour le domaine central des acquisitions, le CDF examine aussi bien les critères économiques que le respect des prescriptions légales. Il vérifie également auprès des fournisseurs en situation de monopole que ceux-ci n'ont pas abusé de cette position. Enfin, le CDF vérifie le bon fonctionnement des relations entre les fournisseurs de prestations internes et les bénéficiaires de ces prestations au sein de l'administration.



Audits de la gouvernance des unités administratives

La décision d'audit dans les unités administratives se base sur une analyse des risques. Sont déterminants le volume financier, les tâches nouvelles ou modifiées, la complexité des processus, la gouvernance, les résultats des révisions précédentes, l'informatique et l'importance politique.

Entreprises de la Confédération

Les audits du CDF auprès des entreprises de la Confédération aident le Parlement dans ses tâches de haute surveillance financière et sont ciblés sur des risques précis.

Organisations internationales

Le CDF exerce plusieurs mandats auprès d'organisations internationales. Ils incombent traditionnellement à la Suisse – comme pour l'Union postale universelle, sise à Berne, ou l'Organisation météorologique mondiale, sise à Genève– ou doivent être assumés par notre pays en tant que membre de l'organisation correspondante, selon un principe de rotation. Pour la vérification des comptes des organisations spéciales des Nations Unies, le CDF fait partie du Groupe des neuf auditeurs externes des Nations Unies. C'est ici un lieu d'un échange mutuel d'expériences avec des autorités de contrôle étrangères.

2. ORGANIGRAMME DU CDF



Brigitte Christ,
vice-directrice, chef des domaines d'examen

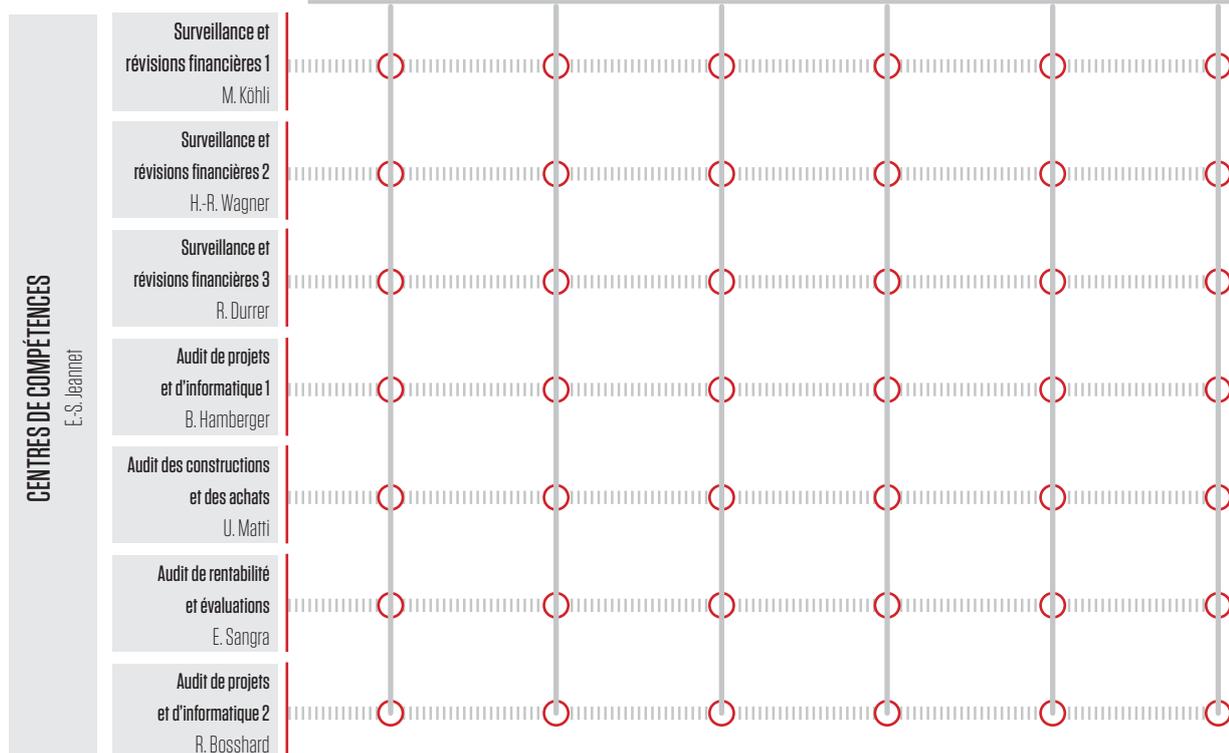


Michel Huissoud,
directeur



Eric-Serge Jeannet,
vice-directeur, chef des centres de compétence

| | | | | | |
|--|--|--|---|------------------------------|---|
| Personnel et secrétariat de direction G. Tschofen | | Service juridique et communication externe P. Marti | | Services centraux G. Roux | |
| DOMAINES D'EXAMEN B. Christ | | | | | |
| DFI/DDPS J.-M. Blanchard | DFAE/ Organisations internationales D. Monnot | DETEC/OFCL R. Scheidegger | SP/CF/Chf/ SEFRI/DEFR G. Demaurex | DFF A. Meyer | DFJP/Santé /Ass. sociales/ Tribunaux W. Risler |





3. LE CDF: CHIFFRES ET FAITS

A. COMPTE ET RESSOURCES HUMAINES

En 2014, les charges du CDF s'élevaient à 23 millions de francs. Ses revenus ont atteint près de 2 millions de francs.

| | Compte 2012 | Compte 2013 | Budget 2014 | Compte 2014 | Ecart/budget 2014 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------|
| Charges (en milliers de CHF) | 20 463 | 21 022 | 24 591 | 23 028 | -1 563 (-6,4%) |
| Revenus (en milliers de CHF) | 1 571 | 1 726 | 1 432 | 1 986 | 554 (+38,7%) |

Au 31 décembre de la même année, il employait 102 collaboratrices et collaborateurs (91,2 EPT), contre 95 personnes (84,9 EPT) une année auparavant. En 2014, le turnover net des employés était de 1%.

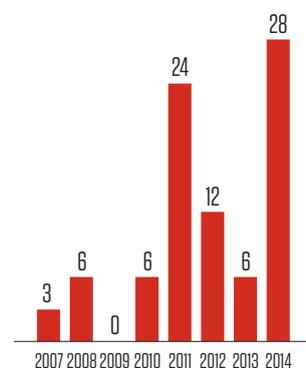
Fin 2014, 27 femmes (26,5%) et 75 hommes (73,5%) travaillaient au CDF. On y comptait 79 germanophones, 22 francophones et un italienophone.

B. DEMANDES D'ACCÈS AUX INFORMATIONS (LOI SUR LA TRANSPARENCE)

La Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (LTrans) est entrée en vigueur en 2006⁴⁷. A l'origine, le CDF était opposé à son assujettissement à cette loi. Huit ans après, cette législation n'a pas entravé ses travaux. En 2014, l'accès à 28 rapports d'audit du CDF a été octroyé au titre de la LTrans.

Dans le cadre de l'évaluation menée par le Département fédéral de justice et police (DFJP) sur la LTrans, le CDF ne propose aucune dérogation pour ses propres documents. Depuis 2014, il publie systématiquement les rapports ayant un intérêt pour le public. L'an prochain, le nombre de ses publications devrait s'élever à une cinquantaine.

Demandes au titre de LTrans



NB: Plusieurs demandes peuvent concerner un même rapport d'audit.

SOURCE: CDF

⁴⁷ Le texte de cette loi est disponible sur ce site: <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20022540/index.html>

C. LANCEURS D'ALERTE

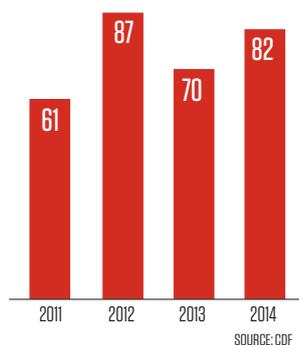
Le CDF est le point de contact pour les lanceurs d'alerte (whistleblowers) de l'administration fédérale. Depuis 2011, la Loi sur le personnel de la Confédération ⁴⁸ dispose d'une obligation de dénoncer, d'un droit à la dénonciation et d'une protection pour les employés fédéraux qui communiquent des faits graves.

En 2014, le Service juridique du CDF a reçu 82 annonces d'irrégularités. 42 d'entre elles provenaient d'employés de la Confédération. Dans deux cas, le CDF a reçu plus d'une dizaine de communications.

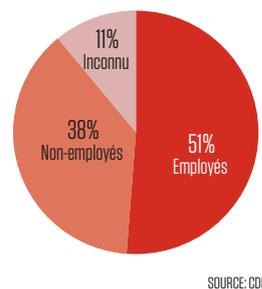
Sur ces informations, le CDF mène un travail de vérification. Ces informations servent aux audits en cours, à des audits futurs prévus par le CDF ou déclenchent de nouvelles enquêtes à plus ou moins brève échéance.

En 2014, 3 annonces ont été transmises au Ministère public de la Confédération (MPC).

Annonces reçues par le CDF
(2011-2014)



Source des dénonciations
en 2014



⁴⁸ Lire l'article 22a de la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers). <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20000738/index.html>



D. ANNONCES AU CONSEIL FÉDÉRAL ET RECOMMANDATIONS EN SUSPENS

Le CDF doit immédiatement informer le Conseil fédéral du résultat de ses travaux s'il constate des anomalies ou des manquements ayant une portée fondamentale ou une importance financière particulière⁴⁹. En 2014, une communication de ce type a eu lieu à cinq reprises.

| Date | Objet d'audit |
|------------------|--|
| 4 avril 2014 | Caisse de Compensation (CdC) |
| 6 octobre 2014 | Division principale de la TVA Administration fédérale des contributions (AFC) |
| 8 octobre 2014 | Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI) |
| 31 octobre 2014 | Fonds de désaffectation et de gestion des déchets nucléaires |
| 18 novembre 2014 | Office fédéral des migrations (ODM) |

En 2014, plusieurs recommandations du CDF avaient été acceptées par les offices concernés mais pas mises en oeuvre au terme du délai convenu. Dans le tableau ci-dessous et selon l'article 14 alinéa 3 de la LCF, le CDF signale les plus importantes d'entre elles. Ces recommandations ont fait l'objet de développement dans les pages qui précèdent.

| Office | Sujet de la recommandation | Détails |
|-------------------|--|--------------------------|
| AFF | Transparence des chiffres des allègements fiscaux | Chapitre 2, point a. |
| EPF/CUS/ SEFRI | Revenus et activités accessoires des professeurs des hautes écoles | Chapitre 3, point c. |
| OFROU | Systemarchitektur Schweiz (SP-CH) | Chapitre 5, point c. |
| OFIT | Politique de sécurité des réseaux (Netzwerk Policy Security) et partenariat avec les cantons | Chapitre 10, point b. |
| OFS | Plan de continuité des activités (Business Continuity Management) | Chapitre 10, point b. |

⁴⁹ Il s'agit de l'article 15, alinéa 3 de la Loi fédérale sur le Contrôle fédéral des finances.
<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19670112/index.html#a15>



ANNEXES

LISTE DES AUDITS 2014

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

ANNEXES

APERÇU DES AUDITS RÉALISÉS (NUMÉRO DE MANDAT)

CHAMBRES FÉDÉRALES

- Audit de la sécurité et de la gestion des contrats dans le domaine informatique (14238)

CHANCELLERIE FÉDÉRALE

- Audit du processus personnel – partie de l'audit du Compte d'Etat (14324)
- Audit de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la composante interdépartementale du projet GEVER (processus interdépartementaux) (14239)
- Révision pour la répartition des coûts de l'exploitation de www.ch.ch (14040)

MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

- Audit des processus financièrement pertinents (13334)

TRIBUNAL FÉDÉRAL

- Transparence des coûts informatiques (13376)

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Audit de la contribution de la Suisse pour l'infrastructure de sécurité des Organisations internationales (14478)
- Audit des processus de vente – partie de l'audit du Compte d'Etat (14465)
- Audit du Sommet 2014 de l'OSCE à Bâle (14462)
- Audit du Programme Afrique du Nord du SECO-DDC-ODM (Représentation Tunis) (14375)
- Audit de l'efficacité de l'Audit interne (13471)
- Audit des processus de personnel – partie de l'audit du Compte d'Etat (13443)
- Audit des processus de subventions – partie de l'audit du Compte d'Etat (13297)
- Audit de construction auprès de représentations à l'étranger (Alger-Algérie) (13267)

Direction du développement et de la coopération

- Audit de l'efficacité du concept d'audit pour les cabinets d'audits externes (14480)
- Audit de la gestion financière de l'Etat-major de la DDC (13449)

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

- Activités accessoires: Audit du processus d'autorisation et de la régularité dans certaines unités administratives (14264)

Archives fédérales

- Audit de la gestion financière avec accent sur la rentabilité et la gouvernance dans le domaine informatique (13343)

Office fédéral de la culture

- Audit de projet des crédits Cinémathèque Suisse (13386)

MétéoSuisse

- Audit de la gouvernance dans le domaine informatique (14419)

Office fédéral de la santé publique

- Audit des processus de personnel – partie de l'audit du Compte d'Etat (14452)
- Evaluation du contrôle des factures DRG par les assurances maladies (14367)
- Audit des capacités de prestations dans l'assurance maladie et accident (14337)
- Audit de la gestion du fonds de prévention du tabagisme (13383)

Office fédéral de la statistique

- Audit de la légalité et de la justification du besoin de l'output et de la gestion de la qualité (14421)

Office fédéral des assurances sociales

- Audit des processus des achats – partie de l'audit du Compte d'Etat (14467)
- Projet clé TIC: SNAP-EESSI (13505)
- Audit de subventions pour l'aide à la vieillesse (13246)

Institut de virologie et d'immunoprophylaxie

- Audit de l'utilisation et allocation des ressources (14162)

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

Secrétariat général

- Audit de la mise en œuvre des projets informatiques concernant les accords de Schengen / Dublin (14295)

Office fédéral de la justice

- Audit de l'échange des données informatiques entre Infostar et les autorités de l'AVS (14487)
- Audit de la conformité des subventions à la construction des institutions de l'administration pénitentiaire (14397)

Secrétariat d'Etat aux migrations

- Fonds pour les frontières extérieures de l'UE: Audit des achats relatifs aux projets (14484)
- Fonds pour les frontières extérieures de l'UE: Audit des projets prévus dans le programme annuel 2011 (13167)
- Audit du Programme Afrique du Nord du SECO-DDC-ODM (Représentation Tunis) (14375)

Centre de services informatiques

- Projet clé TIC: Interception System Schweiz (14393)
- Audit du portail SSO (13454)

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

Secrétariat général

- Projet clé TIC: Content Management System DDPS (14560)
- Centre de dommages du DDPS: Audit de la gestion financière et analyse de l'organisation et des processus existants (14001)

Service de renseignements de la Confédération SRC

- Audit des comptes 2013 (14268)

Office fédéral de la protection de la population

- Centrale nationale d'alarme: Audit des processus importants en matière de sécurité (14422)

Défense

- Etat-major de l'armée: Audit des achats (14424)
- Service social de l'armée: Révision des comptes (14416)
- Audit de projet Système de conduite et d'information des Forces terrestres (FIS FT) (14383)
- Forces aériennes: Audit des achats (14272)
- Audit des processus du management et des prestations d'exploitation de l'immobilier (13482)

armasuisse

- Audit de prix (14507, 14137)
- Audit de l'efficacité de l'organisation d'achats avec accent sur les délégations à des tiers (13087)
- Audit du message sur l'immobilier 2014 (14423)

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES

Administration fédérale des finances

- Révision du Compte de la Confédération 2013 (14098)
- Audit de la mise en œuvre du projet SuPro BeBe SAP (14473)
- Audit des processus de la Trésorerie fédérale – partie de l'audit du Compte d'Etat (14290)
- Réforme de la péréquation financière (RPT): contrôle de l'assurance-qualité de la péréquation des ressources et de la compensation des charges (14208)
- Convention-programmes: rapport de synthèse des audits antérieurs (12507)
- Fonds de secours: Révision des comptes (14100)

Centrale de compensation

- Audit de l'informatique, de la conduite et de l'exploitation (14504)

Caisse fédérale de compensation

- Révision des comptes (14064, 13027)

Caisse suisse de compensation

- Révision des comptes (14066, 13029)

Administration fédérale des contributions

- Audit des processus perception de la taxe sur la valeur ajoutée – partie de l'audit du Compte d'Etat (14297)
- Division principale de la Taxe sur la valeur ajoutée – Audit de gestion (14555)
- Projet clé TIC: FISCAL-IT (13506)

Administration fédérale des douanes

- Audit des processus des perception de la redevance du trafic des poids lourds 2013 - partie de l'audit du Compte d'Etat (14288)
- Evaluation des ports francs et entrepôts douaniers ouverts (12490)

Unité de pilotage informatique de la Confédération

- Projet clé TIC: Content Management System (14572)
- Projet clé TIC: Unified Communication & Collaboration (14458)

Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication

- Projet clé TIC: Content Management System Next Generation – CMS.nextgen (14559)
- Audit du système de contrôle interne dans les processus financièrement pertinents d'achats ainsi que des audits d'achats (13317)

Office fédéral du personnel

- Audit de l'intégration de la Travelcard Bund dans le processus général des décomptes de frais (14543)
- Fonds de secours: Révision des comptes (14081)

Office fédéral des constructions et de la logistique

- Audit des processus lié au concours d'architecture pour de nouveaux bâtiments (14183)

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat d'Etat à l'économie

- Audit de la surveillance de la mise en oeuvre des décisions du DEFR en matière d'allègements de l'impôt fédéral direct (14225)
- Coordination des fonctions d'assurance dans le domaine de l'assurance-chômage (13355)
- Audit du Programme Afrique du Nord du SECO-DDC-ODM (Représentation Tunis) (14375)

Office fédéral de l'agriculture

- Audit de la haute surveillance sur les services cantonaux de l'agriculture (14357)
- Audit de la surveillance et des mesures prises pour soutenir une promotion efficace des ventes (14251)

Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

- Audit de la cohérence et de l'efficacité de la mise en oeuvre de la stratégie d'approvisionnement économique du pays (14230)

Service civil

- Audit de la conformité et l'adéquation de l'organisation, des processus et examen du projet e-Zivi (14358)

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

- Audit des processus de subventions – partie de l'audit du Compte d'Etat (14497)
- Audit de l'organisation, processus IT et système de contrôle interne (13161)

Commission pour la technologie et l'innovation

- Audit de l'attribution des mandats, les relations commerciales ainsi que la gouvernance de la CTI dans le domaine des start-ups (14554)
- Audit de l'efficacité de la mise en oeuvre des ressources, régularité et conformité de la conduite financière et concept détaillé du projet CTIanalytics (13473)

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général

- Audit de la stratégie, de l'organisation et de la conduite financière de l'informatique du Département (14385)

Office fédéral de l'aviation civile

- Audit de la rentabilité de la mise en oeuvre des mesures sur l'impôt sur les huiles minérales (13083)

Office fédéral de l'énergie

- Audit des achats (14493)
- Audit des processus des achats – partie de l'audit du Compte d'Etat (14254)
- Audit de la gouvernance du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs (14172)

Office fédéral des routes

- Audit de la surveillance du financement spécial lié au transport routier (14384)
- Projet clé TIC: Admission à la circulation (14372)
- Audit de projet «Ajustements organisationnels liés à NEB (Nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales)» (13415)
- Audit des achats (centrale) (13254)

Office fédéral de la communication

- Audit de subventions (13352)

Office fédéral de l'environnement

- Audit de la sécurité et de l'efficacité de la plateforme d'échange de certificats CO2 (14241)
- Audit de la réalisation de la première phase de la correction du Rhône (14102)
- Audit de projet «Emissionsinventare Verkehr und Nonroad» (13354)
- Audit de subventions dans les cantons dans les domaines de la nature et du paysage, la gestion des espèces, l'eau et l'hydrologie (13268)

Office fédéral du développement territorial

- Audit de la coordination relative au système d'information géographique et de sa mise en oeuvre économique (14329)

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire

- Audit du développement du personnel et des mandats externes (14363)

FONDATIONS, ENTREPRISES DE LA CONFÉDÉRATION, FONDS ET ORGANISATIONS SPÉCIALES

Fondation des immeubles

pour les organisations internationales à Genève (FIPOI)

- Révision des comptes 2013 (14181)

Institut fédéral de la propriété intellectuelle

- Audit de la surveillance sur les droits de reproduction dans les sociétés de gestion collectives (14326)
- Audit des décomptes 2013 des projets de coopération du SECO (14325)
- Révision finale des comptes 2013/2014 (14073)

Institut fédéral de métrologie – METAS

- Révision des comptes 2013 (13379, 14262)

Régie fédérale des alcools

- Révision des comptes 2013 (14082)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers – FINMA

- Révision des comptes 2013 (14084)

Autorité de surveillance en matière de révision – ASR

- Révision des comptes 2013 (14069)
- Association IFIAR: révision du compte 2013 (14091)

Chemins de fer fédéraux – CFF

- Audit par rapport aux exigences en matière de la répartition interne des coûts (14371)

Fonds pour les grands projets ferroviaires

- Révision des comptes 2013 (14456)

Fondation Parc national suisse

- Révision des comptes 2013 (14080)

Swiss Investment Fund for Emerging Markets

- Audit concernant la surveillance du SECO et la gestion financière du SIFEM SA nouvellement créé (13224)

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle

- Audit de la mise en oeuvre du mandat de prestations 2013-2016 (14156)

Suisse Tourisme

- Audit de surveillance financière - Suisse Tourisme (14240)

Société Suisse de Crédit Hôtelier

- Audit concernant la surveillance du SECO et l'utilisation correcte et économique des fonds (13351)

Conférence des universités suisses

- Révision des comptes 2013 (14044)

Conférence des recteurs des universités suisses

- Audit de la nouvelle institution - mesures transitoires/bouclément (14429)
- Révision finale 2013 de la Contribution à l'élargissement de l'Union européenne 2013 - Project Scientific Exchange Programme between Switzerland and the New Member States of the European Union – SciexNMSch (14071)
- Révision des comptes 2013 (14042)
- Audit des mesures transitoires LEHE (13455)

Organe pour l'accréditation et l'assurance de la qualité

- Révision des comptes 2013 (14041)

Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation, Aarau

- Révision des comptes 2013 (14043)

Fonds national suisse

- Révision des comptes 2013 (14045)

Conseil des EPF

- Révision des comptes 2013 (14047)

Domaine des EPF

- Audit du concept restatement NRS (14387)
- Révision des comptes 2013 (14046)

Ecole polytechnique fédérale Zurich (EPFZ)

- Révision des comptes 2013 (14049)

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

- Révision des comptes 2013 (14051)

Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches

- Révision des comptes 2013 (14053)

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux

- Révision des comptes 2013 (14055)

Institut Paul Scherrer

- Audit de la mise en service du grand projet SwissFEL (14432)
- Révision des comptes 2013 (14057)

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

- Révision des comptes 2013 (14059)
- Audit des effets du développement du partenariat public privé (PPP) sur le budget (13299)

Swissgrid AG

- Audit du projet informatique avec accent sur les achats (14355)



ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Fonds de compensation AVS / AI / APG

- Révision des comptes 2013 (14062)

Fonds de compensation de l'assurance-chômage

- Audit de l'assurance-qualité et de la gestion de projets concernant la migration du système de paiement des caisses de chômage (14468)
- Révision des comptes 2013 (14068)

Fondation Marcel Benoist

- Révision des comptes 2013 (14128)

Fondation Pro Arte

- Révision des comptes 2013 (14129)

Fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses»

- Révision des comptes 2013 (14131)

Pro Helvetia

- Révision des comptes 2013 (14130)

Institut suisse des produits thérapeutiques

- Audit d'achats (14550)
- Révision des comptes 2013 (14132, 14133, 14134)

Fonds social pour la défense et la protection de la population

- Révision des comptes 2013 (14135)

Fonds pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales

- Révision des comptes 2013 (14072)

Fonds en faveur de la recherche sur la forêt et le bois

- Révision des comptes 2013 (14078)

Fonds suisse pour le paysage

- Révision des comptes 2013 (14077)

Nouvelle Ligne Ferroviaire à travers les Alpes

- AlpTransit: Analyse des rapports des instances de surveillance NLFA et des dossiers de la Délégation NLFA (13015)
- Audit du processus de mise en service jusqu'à la délivrance de l'autorisation d'exploitation du tunnel de base du Gothard (14089)
- Audit de la remise des pièces de construction par le fabricant à l'exploitant (pilote Altdorf Rynächt) (14519)

Union postale universelle - UPU

- Révision des comptes annuels de l'Union (14191, 14190)
- Révision des comptes annuels de la Caisse de prévoyance et du fonds d'assurance (14189, 14187)
- Révision United Nations Development Program, UNDP (14185)
- Révision des comptes annuels (14233)

Union internationale pour la protection des obtentions végétales - UPOV

- Révision des comptes annuels (14307)

Union interparlementaire - UIP

- Révision des comptes annuels (14275)

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires - OTIF

- Révision des comptes annuels (14179)

Organisation météorologique mondiale - OMM

- Révision des comptes annuels (14310)
- Révision du projet «Climandes» (14178)
- Révision des comptes annuels des organisations affiliées GIEC et SMOI (14318)

Régularisation internationale du Rhin

- Révision des comptes annuels (14079)

Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

- Membre de Comité d'Audit (13484)

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

| | | | | | |
|--------------|--|---------------|---|----------------|---|
| AC | Assurance-chômage | DFI | Département fédéral de l'intérieur | RIE III | Troisième réforme de l'imposition des entreprises |
| AI | Assurance-invalidité | DFJP | Département fédéral de justice et police | SCI | Système de contrôle interne |
| AFC | Administration fédérale des contributions | EDO | Entrepôts douaniers ouverts | SECO | Secrétariat d'Etat à l'économie |
| AFD | Administration fédérale des douanes | EPF | Ecole polytechnique fédérale | SEFRI | Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation |
| AFF | Administration fédérale des finances | EPFL | Ecole polytechnique fédérale de Lausanne | SIAC | Système d'information relatif à l'admission à la circulation |
| APC | Association du personnel de la Confédération | EPT | Equivalent plein temps | SP | Services du Parlement |
| APG | Allocations pour perte de gain | FINMA | Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers | TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| ASR | Autorité fédérale de surveillance en matière de révision | IFIAR | International Forum of Independent Audit Regulators | TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| AVS | Assurance-vieillesse et survivants | IFD | Impôt fédéral direct | UE | Union européenne |
| BCM | Business Continuity Management | LCF | Loi sur le Contrôle fédéral des finances | | |
| CDC | Centrale de compensation | LHID | Loi fédérale sur l'harmonisation sur les impôts directs des cantons et des communes | | |
| CDF | Contrôle fédéral des finances | LMP | Loi sur les marchés publics | | |
| CF | Conseil fédéral | LSu | Loi fédérale sur les subventions | | |
| CFF | Chemins de fer fédéraux | LTrans | Loi sur la transparence | | |
| ChF | Chancellerie fédérale | MPC | Ministère public de la Confédération | | |
| CMS | Content Management System | NLFA | Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes | | |
| CNA | Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents | NSP | Netzwerk Policy Security | | |
| CUS | Conférence universitaire suisse | ODM | Office fédéral des migrations | | |
| CSI | Conférence suisse sur l'informatique | OFAG | Office fédéral de l'agriculture | | |
| CTI | Commission pour la technologie et l'innovation | OFAS | Office fédéral des assurances sociales | | |
| DDC | Direction du développement et de la coopération | OFC | Office fédéral de la culture | | |
| DDPS | Département de la défense, de la protection de la population et des sports | OFCL | Office fédéral des constructions et de la logistique | | |
| DEFR | Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche | OFDG | Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion | | |
| DETEC | Département de l'environnement, transports, énergie et communication | OFIT | Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication | | |
| DFAE | Département fédéral des affaires étrangères | OFROU | Office fédéral des routes | | |
| DFD | Dépôts francs sous douane | OFSP | Office fédéral de la santé publique | | |
| DFF | Département fédéral des finances | OFS | Office fédéral de la statistique | | |
| | | PPP | Partenariat Public-Privé | | |

